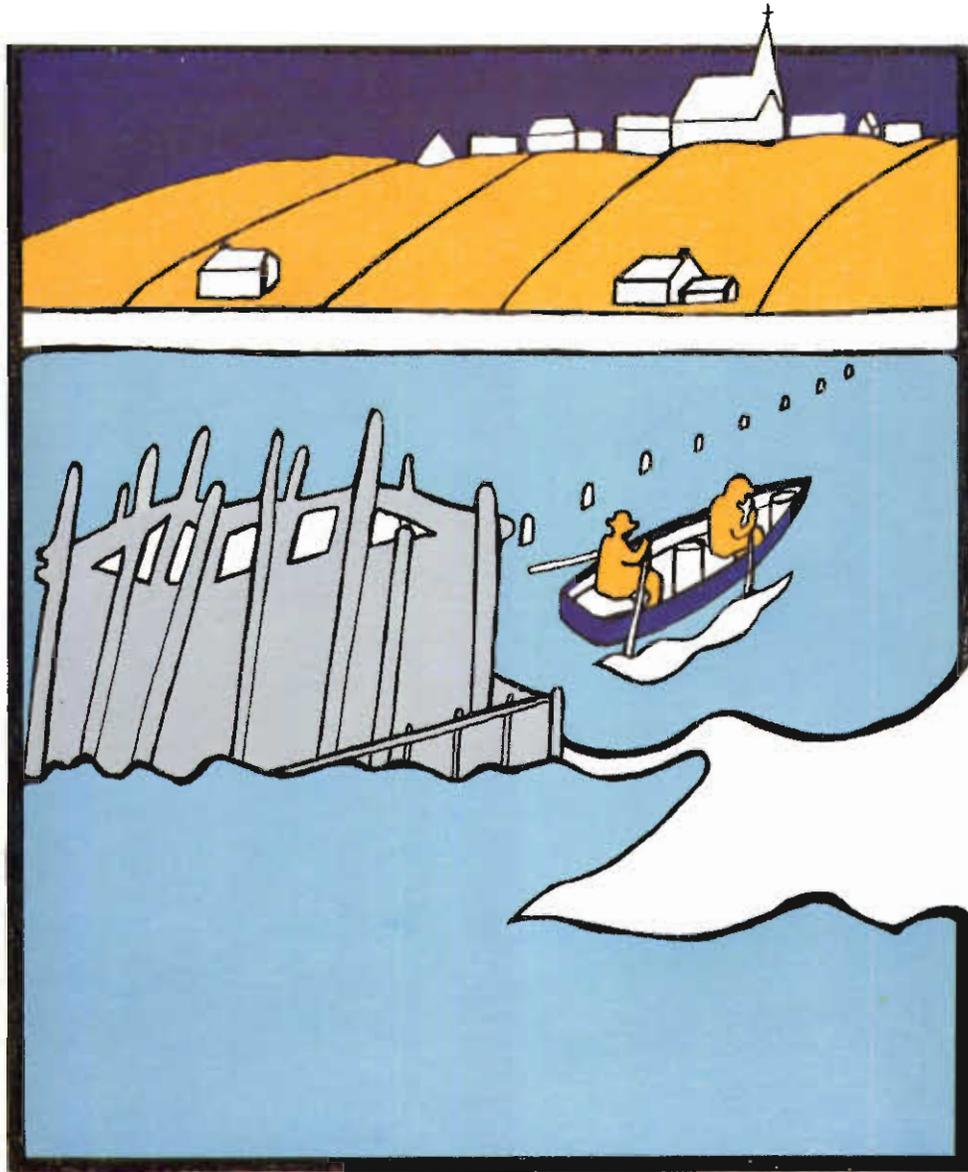


LE FLEUVE ET SA RIVE DROITE:

2- LA PÊCHE À L'ANGUILLE UNE TRADITION



LE FLEUVE ET SA RIVE DROITE:

2- LA PÊCHE À L'ANGUILLE UNE TRADITION

TEXTE ET RECHERCHE
Clermont Bourget

SOUTIEN TECHNIQUE:

Direction de l'équipe:	Michel Nadeau
Graphisme et mise en page:	Carl Morin
Page couverture et illustrations:	Louise Beudet Joubert
Technicien en photographie:	Richard Bégin
Dactylographe:	Line Léveillé
Correction de texte:	Ministère de l'Éducation
Composition et impression:	Imprimerie Saint-Romuald

Ce projet "LE FLEUVE ET SA RIVE DROITE" a bénéficié des programmes d'aide à l'emploi suivants:

Été Canada (1982 et 1983)
Canada au Travail (1984)
Chantier Québec (1984)

Cette recherche a bénéficié d'une contribution du Conseil des Arts du Canada (Programme explorations).

La publication de cette brochure a été rendue possible par une subvention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dépôt légal: Troisième trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

**LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES
APPLIQUÉES AU MILIEU (G.I.R.A.M.)**

CEGEP LÉVIS-LAUZON
205 MGR BOURGET, LAUZON

(P211)

AVANT-PROPOS

Ce fascicule représente l'un des cinq volets thématiques traités dans le cadre du projet: "Le fleuve et sa rive droite, 1534-1984", parrainé par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu.

À l'occasion du 450^e anniversaire de l'arrivée de l'explorateur Cartier dans notre région, il convient de raviver la mémoire collective au sujet des éléments marquants de notre évolution. Nos principaux objectifs consistent à présenter une vision renouvelée de l'histoire et de la géographie de la Rive-Sud en privilégiant la perspective régionale. Cette démarche met en relief le rôle primordial du fleuve Saint-Laurent, d'hier à aujourd'hui, dans le développement social et économique du secteur littoral entre Saint-Nicolas et Saint-Michel.

Notre recherche a certaines limites qui reflètent assez bien les contraintes spatio-temporelles rencontrées sur notre parcours. L'une des préoccupations constantes qui a animé notre équipe de chercheurs a été le désir de permet-

tre à la population du milieu de redécouvrir certains aspects culturels propres à la zone riveraine. Nous espérons ainsi favoriser une meilleure connaissance de notre région et engendrer d'autres contributions intellectuelles dans ce domaine.

Avant de vous souhaiter une bonne lecture, nous croyons important de souligner l'excellent travail de tous ceux et celles qui ont participé à cette réalisation. Nous adressons des remerciements sincères au cégep Lévis-Lauzon, aux municipalités concernées, aux organismes du milieu et à nombre de personnes pour leur collaboration.

Les contributions financières des gouvernements se sont avérées indispensables; nous avons particulièrement apprécié l'intérêt et la bonne compréhension des députés du comté de Lévis à l'égard de notre initiative.

Gaston Cadrin,
concepteur et coordonnateur
du projet.

SOMMAIRE

Introduction	1
LA PÊCHE, UNE ACTIVITÉ SÉCULAIRE	2
– Une exploitation lucrative	2
– Le découpage seigneurial	4
– L'appartition du rang	4
– Le potentiel de pêche	6
LES TECHNIQUES DE PÊCHES	8
– L'influence amérindienne	8
– La construction d'un engin de pêche stationnaire	9
– Le por	9
– Le por flottant	10
– Le por calant	12
– La chasse	13
– Les ailes	14
– Le choix du site	14
QUAND LA PÊCHE IMPRÈGNE LE QUOTIDIEN	16
– L'obtention du permis	16
– Les travaux préparatoires	18
– Les périodes de pêche	19
– Un mode de vie	20
LA MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION	24
– Le marché régional	24
– Le marché extérieur	25
– Les méthodes de conservation	27
UNE ACTIVITÉ EN NETTE RÉGRESSION	28
– De nombreux vestiges	28
– Jadis... un métier populaire	28
UN ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE PRÉCAIRE	34
– La pollution, un problème ancien	34
– Un phénomène de plus en plus désastreux	35
– L'anguille et les aménagements fluviaux	36
– Une anguille malade?	39
– Des déversements sauvages ou tolérés... ..	41
Conclusion	44
Références bibliographiques	45

INTRODUCTION

Au moment où la pêche est en voie de disparition dans notre région, il convient de retracer les principales étapes de l'évolution de cette activité. La pêche à l'anguille fut primordiale et son apport économique, social et culturel s'avéra des plus significatifs.

Bien avant les Blancs, les Amérindiens avaient exploité l'énorme potentiel halieutique du Saint-Laurent dans la région de Québec. Ce sont ces premiers habitants qui nous ont légué leurs techniques de pêche et de conservation du poisson. Par la suite, dans le cadre du régime seigneurial, les habitants ont multiplié les équipements de pêche sur le fronton de leurs terres. C'est à cette époque que l'engin de pêche stationnaire fut adopté. Malgré certaines modifications des matériaux utilisés, cette méthode s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Depuis plus de trois siècles, cette occupation, souvent complémentaire de l'agriculture, a entraîné le dévelop-

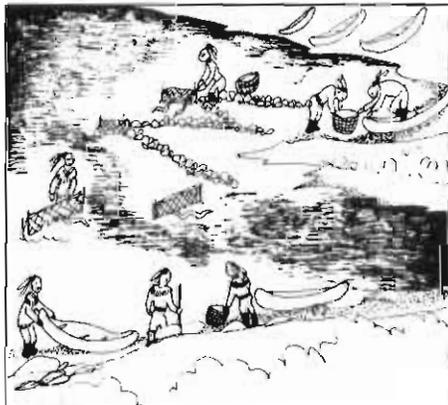
pement d'un mode de vie puis d'une tradition. Cette activité a non seulement déterminé l'emploi du temps des cultivateurs et des pêcheurs professionnels, mais aussi le régime alimentaire de la plupart des familles de la région. Le secteur fluvial entre Saint-Michel et Saint-Nicolas, grâce à la richesse de ses pêcheries, a atteint au XX^e siècle le tiers des prises totales d'anguilles du Québec. Avec une telle exploitation, la pêche a favorisé de multiples initiatives de commercialisation, dont quelques-unes se sont imposées sur le marché international.

Puis pendant la période d'après-guerre, l'essor industriel, sans préoccupation écologique, a entraîné une succession de déséquilibres pour la vie aquatique. Les contraintes ont été telles que la pêche à l'anguille a régressé. Cette tradition séculaire se voyait, pour la première fois, menacée de disparition.

LA PÊCHE, UNE ACTIVITÉ SÉCULAIRE

S'il est vrai que le peuplement de la rive droite du Saint-Laurent progressa moins rapidement que celui de l'île d'Orléans, de la côte de Beaupré et même de la région de Cap-Rouge, il ne faut pas pour autant en conclure que cette région était inhabitée.

En fait, bien avant que des colons ne s'établissent en permanence dans la seigneurie de Lauzon, ce territoire était fréquenté depuis nombre d'années par les Amérindiens qui y venaient périodiquement pratiquer la pêche à l'anguille. Cette région était, en effet, réputée comme l'une des plus poissonneuses de la Nouvelle-France. Aussi les Amérindiens avaient-ils tôt fait de développer des techniques de pêche leur permettant de tirer profit de cette richesse faunique du Saint-Laurent et de ses affluents. Champlain, dans ses récits, relate l'un de ces rassemblements amérindiens, soit celui du 20 septembre 1627.

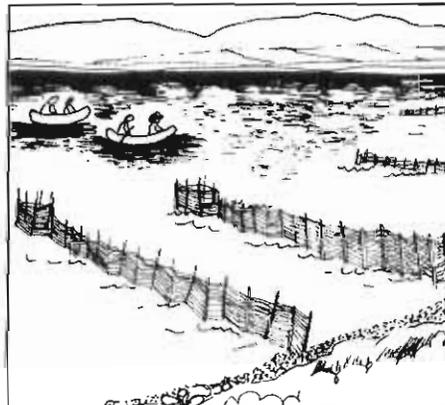


Un rassemblement amérindien pour la pêche à l'anguille.

"Les communes des sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous, en ce dit lieu au mois de septembre et octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels y font boucaner et les réservent pour en manger jusques au mois de janvier, que les neiges fait hautes, pour aller à la chasse de l'élan de quoi ils vivent jusqu'au printemps (1)".

Une exploration lucrative

Considérant l'abondance et la diversité de cette richesse faunique et surtout les profits qu'ils pouvaient en tirer, des bourgeois, des notables et même des communautés religieuses de Québec se firent octroyer des concessions sur la rive droite du Saint-Laurent, sans, pour autant, attacher beaucoup d'importance au défrichement et à la culture du sol. Ainsi, certaines terres de la seigneurie de Lauzon furent très convoitées pour les seuls profits que l'on pouvait retirer de la pêche. La terre de Thomas Lefèvre par exemple prit *"une valeur non pas en rapport des arpents cultivés, mais grâce au côta appréciable (et plus) de la pêche à l'anguille (2)".* Il en était de même de la concession de l'Hôtel-Dieu de Québec qui, aux dires de l'historien Joseph-Edmond Roy, *"ne retira pas de grands bénéfices du fief de Saint-Vilmé si ce n'est des pêches merveilleuses d'anguilles que ses domestiques y fai-*



Les notables multipliaient les engins de pêche sur la rive sud du fleuve.

saient et dont font grand état les annales du monastère (3)".

Cette activité devint tellement lucrative que certains commerçants de Québec ne se firent octroyer que des concessions de pêche en façade des terres non défrichées. Il fut un temps où le fronteau des terres de la seigneurie de Lauzon était presque totalement occupé par des engins de pêche. Un va-et-

vient continuel s'exerça donc entre la rive gauche et la rive droite du Saint-Laurent. C'est ainsi par exemple qu'au printemps de 1651, "... une flotille de deux ou trois canots et contenant quelques français et quelques sauvages Hurons, sous la conduite d'un chef français, alors âgé de trente trois ans, se détachait de la ville de Québec pour aller établir une pêcherie, sur la rive sud du Saint-Laurent en face de la mission de Sillery (4)".

L'intérêt manifesté pour la pêche à l'anguille, par les commerçants, les notables et les habitants, s'explique par les usages multiples que l'on faisait de ce poisson. En plus de servir de monnaie d'échange, l'anguille avait plu-

seil souverain. C'est ainsi que des colons qui se faisaient concéder des terres, jusqu'alors non défrichées, réclamaient le droit de pêche sur le fronteau de leurs terres. D'ailleurs, les captures de poissons contribuaient à rembourser une part relativement importante des redevances que le colon devait verser au seigneur, à titre de paiement locatif pour sa terre.

Dans la seigneurie de Lauzon, par exemple, le colon était tenu de fournir au seigneur la onzième partie de tout le poisson pêché chaque année. Des colons intentèrent donc des poursuites judiciaires afin de faire respecter leurs droits et d'être ainsi en mesure de rem-



Les abords du fleuve à New-Liverpool. Aquarelle de J.P. Cockburn, 1830 (Archives publiques du Canada, C40049).

sieurs utilisations domestiques: sa peau, sous forme de babiche, était employée pour fabriquer des raquettes et des fonds de chaises; son huile servait pour l'éclairage domestique; sa chair était très appréciée et enfin, ce poisson pouvait être utilisé comme engrais.

Cependant, cette pratique d'octroyer à des commerçants de Québec uniquement des concessions de pêche, engendra plusieurs conflits dont certains eurent des répercussions jusqu'au Con-

seigneur. Joseph-Edmond Roy, dans son HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON, nous résume la position du Conseil souverain dans ce conflit opposant colons de la seigneurie et commerçants de Québec. "Les simples concessions de droit de pêche au détriment des vrais colons deviennent un si grand abus, que le Conseil dût seoir et rendit deux arrêts à cet effet, l'un du 3 mars 1663 et l'autre du 8 août 1664. Pierre Lefevre, Nicolas Bélan-

ger, Paul Chalifour, Nicolas, Catherine et Léonard Leblanc avaient obtenu le droit de pêche sur des lieux non défrichés dans la seigneurie de Lauzon par baux à ferme. On leur en réclama paiement en justice. Le Gouverneur de Mézy et le Conseil s'y opposèrent. Ordre fut donné de déposer les deniers entre les mains du greffier du Conseil comme étant saisis pour le roi, et il fut fait sévère défense d'affirmer aucunes pêches sur les lieux non défrichés (5)".

Le découpage seigneurial

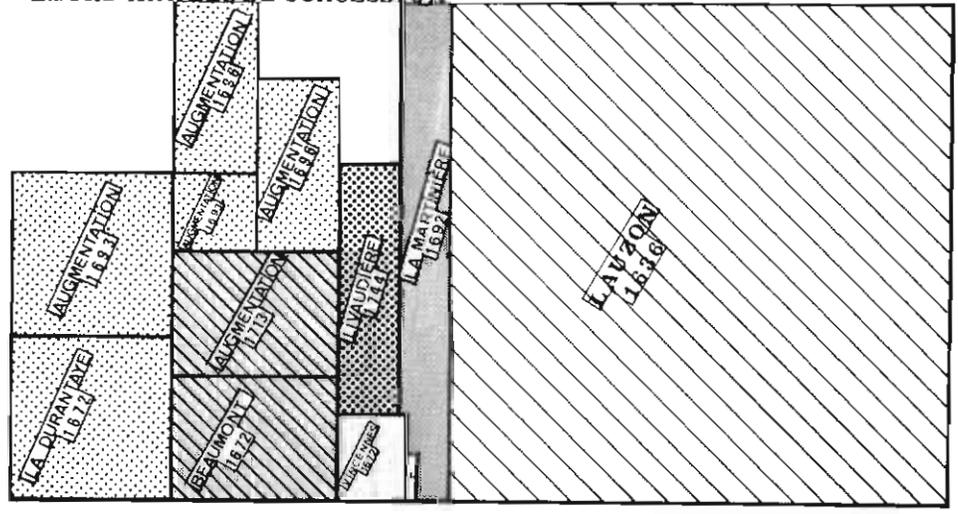
Le système seigneurial fut adopté officiellement comme mode de concessions de terres en 1627, sous la gouverne de la compagnie des Cent Associés. Entre 1627 et 1663, cette compagnie concède à des entrepreneurs (seigneurs) une cinquantaine de seigneuries. La plupart de celles-ci sont localisées sur la rive gauche du Saint-Laurent, à proximité des postes de traite déjà établis. La superficie des concessions allouées correspond, le plus souvent, au rang qu'occupe dans la hiérarchie sociale le futur propriétaire. Ainsi, sur la rive droite, en 1636, une concession de six lieues sur six lieues fut attribuée au noble Jean de Lauzon.

Avec l'arrivée de Talon, l'objectif de colonisation du pays devient plus sérieux. Des seigneuries, de dimensions plus restreintes, seront concédées à un rythme accéléré. Sur notre territoire, en 1672, les seigneuries de Vincennes, Beaumont et de La Durantaye sont accordées à l'est de la seigneurie de Lauzon. À la fin du XVII^e siècle, M. de la Martinière se voit confier la dernière parcelle de terre en bordure du fleuve. À partir de ce moment, toute la structure foncière est établie pour permettre une occupation maximale de la zone riveraine.

L'apparition du rang

Le seigneur subdivise sa seigneurie en lotissements rectangulaires tracés perpendiculairement au fleuve. Le découpage des terres, de deux à quatre arpents de large sur trente à quarante arpents de long, permettait à un plus grand nombre de colons (censitaires) un accès au fleuve. Lorsque toutes les parcelles en bordure du fleuve étaient concédées, le seigneur accordait de nouvelles terres, de forme similaire, dans le deuxième rang. Un chemin était alors tracé à proximité des habita-

PRINCIPALES SEIGNEURIES DE LA RIVE DROITE DU ST-LAURENT ET LEURS ANNÉES DE CONCESSION



1. CIEF MONTAPEINE 1783

1 LIEUE = 24 ARPENTS (MESURE FRANÇAISE)

tions des colons nouvellement implantés, afin de permettre la circulation jusqu'à une route, appelée montée, laquelle conduit à la voie fluviale.

Ce lien entre les deux rangs s'établissait le plus souvent sur la terre du seigneur. D'ailleurs, celui-ci se réservait la partie la plus intéressante de la concession et certains privilèges de pêche. Sur ce domaine, il construisait ses bâtiments, et en particulier, un manoir, de par l'obligation qui lui était faite de "tenir feu et lieu".

Cette division des terres, spécifique au régime français, nous a légué un paysage agricole d'une grande originalité. Ce modèle de parcellaire procède

d'un souci d'adaptation à un pays neuf où le transport des personnes et des produits était profondément axé sur les voies fluviales. De plus, il procure un cadre fort avantageux pour l'exploitation des richesses halieutiques.

Le lotissement en rang permettait à un plus grand nombre d'habitants du rang du bord de l'eau et, exceptionnellement, à quelques-uns du deuxième rang, de tendre une pêche. Dans ce pays de colonisation, cette activité devint vite indispensable comme revenu d'appoint et comme source de nutrition. Ce contexte permit de tirer profit au maximum des ressources fauniques dont regorgeait notre grand fleuve.



Exemple du découpage des terres à Saint-Nicolas. (Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, A 13353-22).

Le potentiel de pêche

S'il faut en croire les narrations de l'époque, le censitaire s'adonnant aux activités de pêche ne devait éprouver aucune difficulté à rentabiliser son exploitation et à respecter ses engagements envers le seigneur. Ainsi, on rapporte qu'au cours des mois de septembre et d'octobre, un pêcheur pouvait prendre, à l'aide d'un seul engin de pêche rudimentaire, entre quarante et soixante dix milles anguilles (6).

L'anguille n'était certes pas une denrée rare à cette époque. Cependant, certains endroits s'avéraient plus propices que d'autres à la capture de cette espèce. C'était particulièrement le cas du bassin de la Chaudière, situé à l'embouchure de cette rivière, qui traverse du sud vers le nord la seigneurie de Lauzon.

"Les pêches d'anguilles que l'on faisait au bassin de la Chaudière, une des principales rivières de la seigneurie, étaient renommées dans toute la colonie. Elles valaient à elles seules les salaires de tous les membres du Conseil (7)".

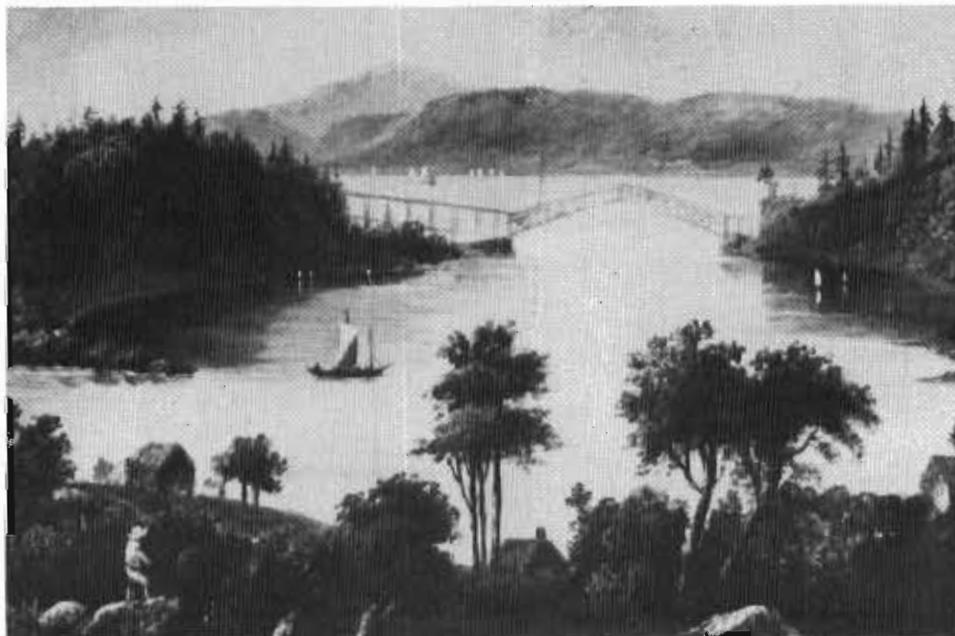
D'ailleurs, M. Bermen de la Martinière, qui était en quelque sorte l'adminis-

trateur de la seigneurie de Lauzon, s'était fait concéder la plupart des terres situées autour de ce bassin, ainsi que les droits de pêche exclusifs sur cette rivière poissonneuse. Outre l'anguille, on pouvait y pêcher de la carpe, du brochet, de la truite, ainsi que du saumon en grande quantité.

Par ailleurs, la rivière Etchemin, qui est également une rivière importante traversant cette seigneurie, et toute aussi poissonneuse que la Chaudière, était particulièrement réputée pour la chasse au loup-marin qui s'y faisait à son embouchure.

Cette chasse au loup-marin devint, à la fin du XVIII^e siècle, une activité si importante et si lucrative dans la colonie, qu'elle constituait, aux dires d'un observateur anglais séjournant au pays, "la seule pelletterie qui produisit un objet d'exportation. (Et il ajouta que,) le Canada envoyait annuellement à cette pêche, cinq à six petits bâtiments et il en expédiait un nombre presque égal pour les Antilles (8)).

Selon toute vraisemblance, cette chasse se poursuivit au cours des premières décennies du XIX^e siècle, mais le développement de l'industrie



Le bassin de la Chaudière, un lieu réputé pour la pêche. Aquarelle de H. Church (Archives publiques du Canada, C 45484).

du bois et la construction de scieries à l'embouchure de la rivière Etchemin provoquèrent l'abandon définitif de cette activité dans la région.

Par contre, la pêche à l'anguille demeura, au cours des siècles, une activité très importante. Année après année, les berges du Saint-Laurent, de Saint-Nicolas à Saint-Michel de Bellechasse,

accueillirent un nombre impressionnant d'engins de pêche.

Aussi, il n'est pas faux d'étendre à toute la région cette citation du géographe Pierre Deffontaines affirmant qu'à Lauzon, "c'est par l'anguille que commença la colonisation car avant qu'aucun colon ne s'installa, les grèves étaient déjà couvertes de pêcheries d'anguilles (9)".



Loup-marin attrapé dans un engin de pêche à Saint-Michel en 1963, sûrement le dernier de notre région (coll. Rodrigue Labrecque).

LES TECHNIQUES DE PÊCHE

Dans la plupart des civilisations pré-industrielles, les instruments employés pour la capture des poissons étaient peu élaborés et peu diversifiés. En fait, le harpon, le filet et la ligne dormante constituaient pour la plupart de ces civilisations les principaux instruments de capture.



La pêche des Sauvages passinassonek... Charles Bécard de Granville, 1930 (Archives publiques du Canada, C-16945).

L'influence amérindienne

Dans la vallée laurentienne, les Amérindiens, bien qu'utilisant quelques-uns de ces instruments, avaient développé une technique et mis au point un engin de pêche leur permettant de capturer diverses espèces de poissons d'eau douce et en particulier l'anguille. Dans les **RELATIONS DES JÉSUITES de 1634**, le père Lejeune nous donne une description de la façon dont s'y prenaient les Amérindiens pour construire cet engin de pêche rudimentaire.

"Pour l'anguille, ils la peschent en deux façons, avec un harpon. Ils font des nasses avec assez d'industrie, longues et grosses, capables de tenir cinq et six cents anguilles; la mer estant basse, ils les placent sur le sable, en quelque lieu propre et reculé, les asseurans en sorte que les marées ne les emportent point; aux deux costez, ils ramassent des

pierres qu'ils étendent comme une chaisne ou petite muraille de part et d'autre, afin que ce poisson qui va toujours au fond, rencontrant cest obstacle, se glisse doucement vers l'emboucheure de la nasse où le conduisent ces pierres. La mer venant à se grossir, couvre la nasse, puis de rabaissant, on la va visiter; parfois on y trouve cent ou deux cents anguilles d'une marée, d'autrefois trois cents, quelquefois point du tout, quelquefois, six huit, dix, selon les vents et les temps: quand la mer est agitée, on en prend beaucoup (10)"

Les colons établis au cours du **XVII^e siècle** dans les seigneuries de Lauzon, Vincennes, Beaumont et La Durantaye, empruntèrent aux Amérindiens les principes de base pour la construction de ces engins de pêche stationnaires. Par la suite, ils y apportèrent certaines améliorations pour les rendre plus efficaces. Ainsi, ils remplacèrent les petites murailles de pierres par des claies fabriquées d'aulnes, dont la fonction était la même, soit de guider l'anguille vers un enclos ou por où elle demeurait captive. Ainsi naquit la pêcherie à fascine qui fut employée sur les rivages du Saint-Laurent, pendant plus de deux cents ans.

De nos jours, les mêmes principes de base servent encore pour la construction de ces engins stationnaires: seuls les matériaux utilisés pour leur fabrication ont évolué.



Pêche rudimentaire des autochtones à Pointe Lévy en 1805. Aquarelle de George Hélot (Archives publiques du Canada, C-37180-1).

La construction d'un engin de pêche stationnaire

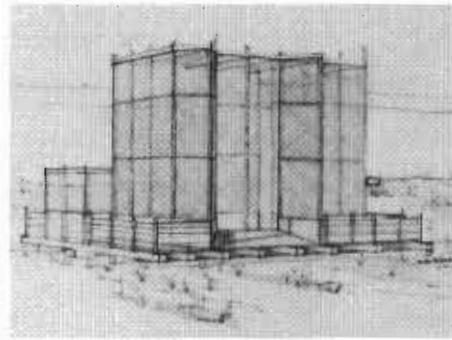
La construction d'un engin de pêche stationnaire est une entreprise relativement complexe exigeant une grande dextérité de la part du pêcheur. Aussi, celui qui désire en fabriquer doit posséder certains talents propres aux charpentiers et aux menuisiers.

En fait, cet engin de pêche est composé de différents éléments dont les principaux sont: le por, la chasse et les alles. Parmi ceux-ci, le por est sans aucun doute l'élément le plus complexe à construire.

Le por

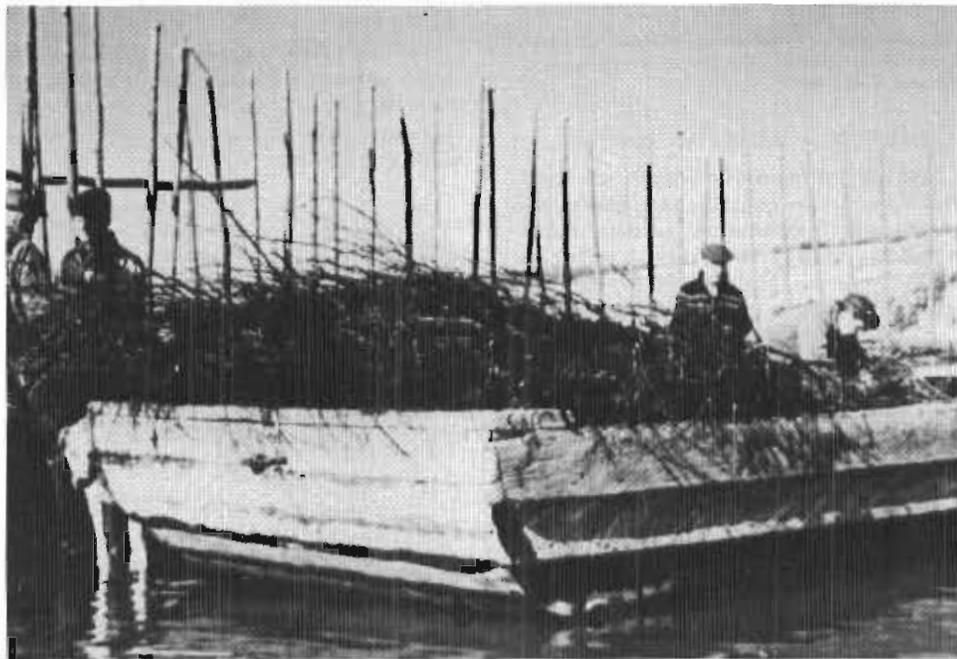
Le por est une sorte d'enclos construit selon un plan bien défini et dont la fonction est de retenir captif le poisson. D'ailleurs, le mot por est, selon certains chercheurs (11), un vieux terme français utilisé dans les dialectes de Normandie et du Nivernais et désignant un enclos, un parc.

Dans notre région, deux types de por furent utilisés: le flottant et le calant. Le premier est sans aucun doute celui



Esquisse d'un por flottant réalisée par Benoît Ruelland, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).

qui fut le plus populaire auprès des pêcheurs. D'ailleurs, les quelques engins de pêche stationnaires encore utilisés dans notre région sont de ce genre.



Chaland rempli d'aulnes pour le montage d'une pêche à fascine à l'Île Verte en 1950 (coll. Julie Ouellet).

Le por flottant

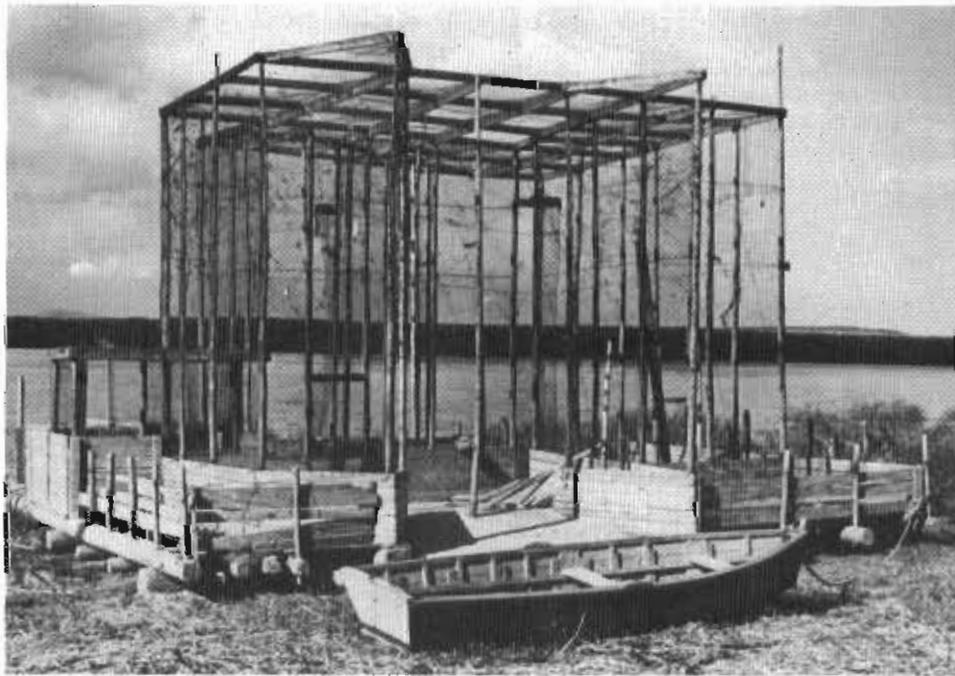
La construction d'un por flottant doit être bien planifiée. Aussi, le pêcheur élabore-t-il un plan détaillé de cet élément avant d'en entreprendre la construction. Celle-ci débute, dès les premiers beaux jours de la fin de l'hiver, sur le rivage, à l'abri des crues printanières. D'abord, des madriers sont déposés sur le sol de façon à former la structure du plancher. Ensuite, des planches sont étendues sur ces madriers. Une fois le plancher terminé, des perches de bois sont fixées verticalement selon un plan bien défini. Sur ces perches est apposé un treillis métallique qui vient, d'une part, délimiter les différentes chambres qui composent le por et, d'autre part, circonscrire l'ensemble de l'enceinte.

Les chambres, qui peuvent être au nombre de deux ou trois, communiquent, l'une avec l'autre, par d'étroits passages. Ces passages sont construits selon la forme de l'entonnoir, ce qui a pour effet d'empêcher le poisson de sortir de la chambre dans laquelle il s'est engagé.

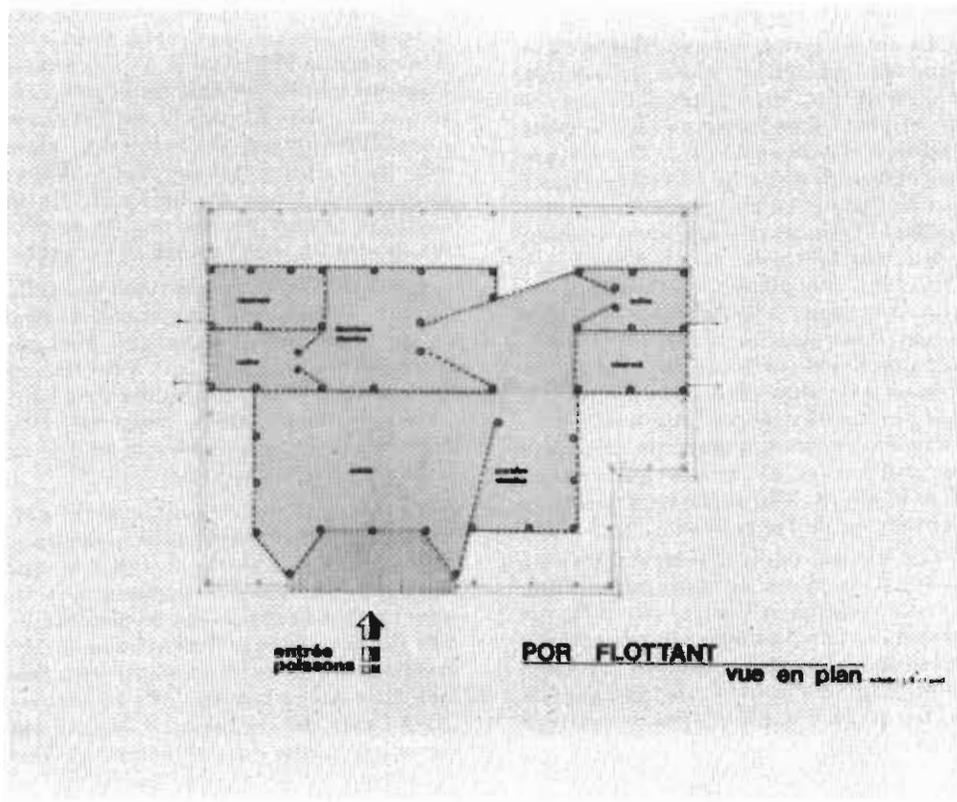
La première chambre est munie d'une grande entrée que vient diviser en deux parties l'extrémité de la chasse. Pour les engins tendus sur la rive sud, le passage situé à droite de la chasse s'appelle l'entrée du montant, alors que celui situé à gauche de la chasse, s'appelle l'entrée du baissant. Cette tactique permet au pêcheur de tirer le maximum de profit du jeu des marées.

La dernière chambre dans laquelle pénètre le poisson communique avec un ou deux enclos beaucoup plus petits appelés coffres. C'est à l'intérieur de ceux-ci que le pêcheur prélèvera ses captures. Ces prises pourront être transférées dans le réservoir du por ou acheminées vers la berge.

La construction de ce labyrinthe s'effectue, comme nous l'avons mentionné précédemment, sur le rivage. Lorsque le tout est terminé, le pêcheur, à la faveur des grandes marées du printemps, fait flotter ce por à l'endroit choisi. Au moment où la marée atteint son plus bas niveau, le pêcheur s'affaire à le lesté à l'aide de pierres qu'il dépose sur certaines parties du plancher. Ce lest



Por de pêche sur la batture de la grève Gullmour. Photo: V.P. Vladykov, vers 1950 (coll. Germain Labrecque).



Plan d'un por flottant d'après une esquisse de 1935. Benoît Ruelland, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).

assure le maintien du por à cet endroit tout au long de la saison de pêche. Ce n'est qu'à la fin de l'automne, lorsque la saison de pêche est terminée, que le

pêcheur soulage le por de son lest pour le ramener sur le rivage, à l'aide d'un treuil ou d'un tracteur, où il hivernera.



"Lestage" du por à l'aide de pierres, Lauzon. 1965 (coll. Rodrigue Bouchard).

Le por calant

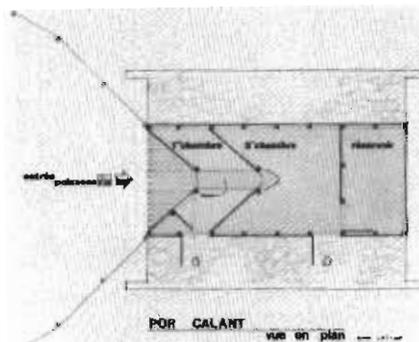
Certains pêcheurs ayant fait de cette activité leur métier ont, dans le passé, opté pour un engin de pêche stationnaire muni d'un por calant. Celui-ci est divisé apparemment de la même façon qu'un por flottant. Cependant, les dimensions et l'installation sont très différentes.

Ce por est érigé sur place. Les perches qui circonscrivent l'enceinte et les différentes chambres sont fichées directement dans le roc ou dans de grosses pièces de bois solidement ancrées sur le fond rocheux. Cet élément de la pêcherie est donc fixe et demande à être démonté à chaque automne pour ensuite être remonté le printemps suivant. C'est pour cette raison que les cultivateurs, exerçant également le métier de pêcheur, furent peu enclins à l'utiliser, car les travaux de la terre ne leur permettaient pas de consacrer plusieurs semaines par année à la construction d'un engin de pêche.

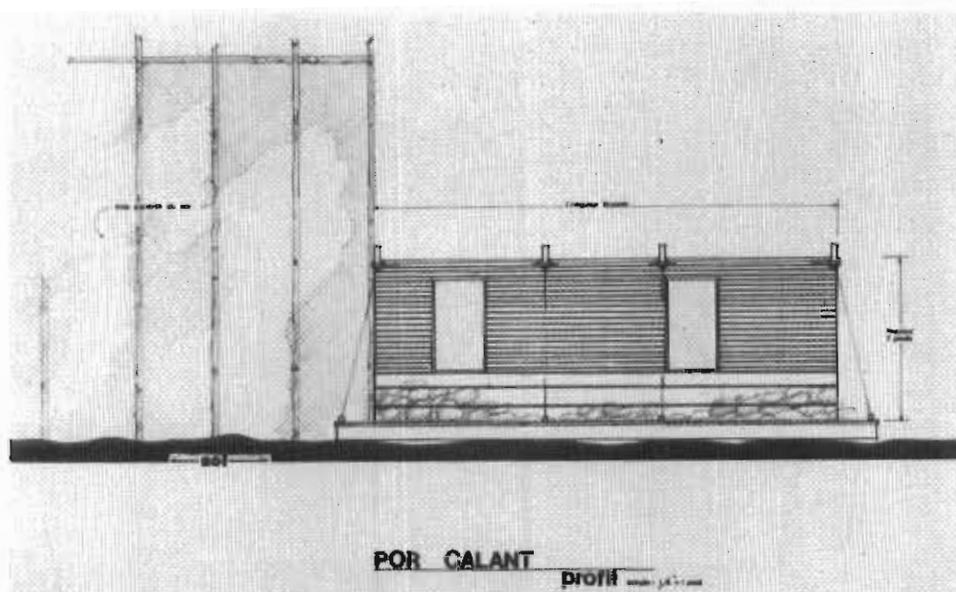
Le port calant, de dimensions plus considérables que celles du por flottant, assure aux pêcheurs de mêler un taux de captures beaucoup plus élevé. C'est dans notre région, à la limite est de Saint-Michel de Bellechasse, que fut tendue, par la famille Labrecque, la

plus grande pêcherie de ce genre au Québec. Elle mesurait plus d'un kilomètre de long et comprenait trois coffres de sept mètres de longueur chacun sur environ trois mètres de largeur et deux mètres de hauteur.

Mais quel que soit le type de por utilisé, un engin de pêche stationnaire ne peut être efficace sans l'ajout de ce que les pêcheurs de la région appellent la chasse.



Principaux compartiments d'un por de pêche calant. Plan: Benoît Ruelland, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).



Profil du por calant et du coffre des pêcheries Labrecque. Plan: Benoît Ruelland, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).



Vue du por et du coffre de pêche de la famille Labrecque à Saint-Michel. Photo: V.D. Vladykov, vers 1950 (coll. Germain Labrecque).

La chasse

La chasse est une sorte de barrière, de gulde, dont la fonction première est de diriger le poisson vers le por. Cet élément de la pêcherie est fixe et est érigé selon le même procédé que le por calant. Des perches d'épinette noire sont solidement fixées à l'aide de coins de bois et sur chacune d'elle, un treillis

métallique est apposé, ou quelquefois un filet, dont la dimension des mailles est fonction du type de poissons que le pêcheur veut capturer. Une fois la construction de la chasse terminée, le pêcheur entreprend celle des ailes, qui constituent également un élément important de sa pêcherie.



La chasse et les pores d'une pêche à Lévis. Photo: Gaston Cadrin, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

Les ailes

Les ailes sont habituellement au nombre de deux. Leur mode de construction est identique à celui de la chasse. Elles sont situées de part et d'autre de celle-ci et l'une de leurs extrémités est rattachée au por de façon à former un immense entonnoir dont l'orifice est constitué par la première chambre du por. L'autre extrémité des ailes est recourbée vers la terre ferme, forçant ainsi le poisson à se diriger vers l'entrée du por. Les pêcheurs appellent ces bouts d'ailes recourbés, des "rac-crocs".

Ces ailes jouent en alternance leur rôle, selon le mouvement des marées. Nous y retrouvons, tout comme pour l'entrée du por, l'aile du baissant (à gauche) et l'aile du montant (à droite).

Le choix du site

Quels que soient les ajouts ou les modifications que le pêcheur apporte à son engin de pêche, il doit en premier lieu composer avec certains éléments de la nature s'il veut maximiser l'efficacité de son engin. Entre autres, il doit tenir compte de la topographie du littoral, de la fréquence et de l'intensité des vents qui empruntent le couloir laurentien et finalement de la force des courants marins. Seuls l'esprit d'observation et l'expérience peuvent le guider dans ses choix.

C'est ainsi qu'un engin de pêche tendu au bout d'un cap rocheux précédant une anse sera probablement plus efficace qu'un autre tendu au fond d'une anse. En plus de constituer déjà une barrière naturelle, ce cap rocheux per-



Pêche à l'anguille de M. Gingras à proximité du pont Laporte. Photo: Paul Grant, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

met de tirer le maximum de la force des courants marins et du mouvement des marées. De plus, le pêcheur expérimenté sait que les vents nord-est qui empruntent fréquemment le couloir fluvial sont de nature à favoriser une augmentation des captures. Aussi, érige-t-il son engin de pêche selon un angle spécifique, de façon à bénéficier de

l'incidence de la force éolienne.

Ce n'est qu'en conjuguant avantageusement la contribution des forces de la nature et les techniques transmises de génération en génération que le pêcheur est en mesure de poursuivre cette activité séculaire.

QUAND LA PÊCHE IMPRÈGNE LE QUOTIDIEN

Pendant plusieurs années, la pêche à l'anguille a représenté une activité économique très importante dans la région. De nombreux cultivateurs de Saint-Michel, de Beaumont, de Lauzon et de Saint-Nicolas ont tiré de cette activité un revenu d'appoint appréciable. Il en fut de même pour quelques ouvriers travaillant dans les chantiers maritimes de Lauzon ou dans les autres industries de la région qui, avec l'aide de leur famille, exploitèrent un engin de pêche sur la rive droite du Saint-Laurent.

L'obtention du permis

L'hiver était une période au cours de laquelle le pêcheur se préparait pour la prochaine saison de pêche commençant vers le début du mois de mai. C'est à ce moment qu'il entreprenait les démarches pour le renouvellement de son permis. Ce permis, en vertu d'un accord fédéral-provincial signé le 16 février 1922, était émis par le Ministère québécois responsable des pêcheries.



La visite des ports de pêche, une routine qui se transmet, d'une génération à l'autre, dans la famille Labrecque. Photo: Fred Bruemmer, vers 1960 (coll. Rodrigue Labrecque).

Pour la plupart de ces personnes, la pêche représentait plus qu'une simple activité économique ou saisonnière. Elle était constamment présente dans le quotidien et, avec les autres activités humaines, elle constituait un mode de vie.



Ce por de pêche connaîtra-t-il une prochaine saison? Photo: Richard Bégin, 1984 (coll. G.I.R.A.M.),

Ce permis, qui nécessitait de la part du pêcheur un léger déboursé, se révélait beaucoup plus un moyen de contrôle de la part de l'État, qu'une forme indirecte de taxation. En exerçant un certain contrôle sur le domaine des pêches, l'État s'assurait notamment que la distance minimale de 225 mètres entre chaque engin soit respectée, afin que certains pêcheurs ne viennent pas, en allongeant leur pêcherie démesurément, causer préjudices aux pêcheurs voisins.

Le prix du permis était fixé en fonction de la longueur de l'engin de pêche. Au cours des trois dernières décennies, le pêcheur devait déboursier la somme de 0,10\$ pour chaque brasses de longueur que comptait son engin. Puisque la longueur moyenne des engins était d'environ cent brasses*, un montant de dix dollars était requis pour l'obtention de ce permis.

Jusque vers la fin des années 50, toutes les demandes de renouvellement de permis devaient être autorisées par le



Ce pêcheur de la grève Guilmour exerça son métier assidûment dans les années 70. Photo: Clermont Bourget, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

* Une brasses égale six pieds.

député provincial du comté. À cette époque, le patronage étant bien ancré dans les moeurs politiques québécoises, ce dernier usait d'un pouvoir discrétionnaire dans ses recommandations aux responsables de l'émission des permis. Très souvent, l'allégeance politique du requérant influençait les décisions du député, et certains pêcheurs se sont vus refuser le renouvellement de leur permis à la suite de l'élection d'un nouveau député. Nul besoin de mentionner qu'il était de mise, pour le pêcheur, de ne pas trop afficher ses tendances politiques lors des campagnes électorales ou des débats contradictoires.

Il était également de pratique courante, pour certains pêcheurs, de demander l'émission de plusieurs permis, dans le seul but d'empêcher d'autres individus de venir tendre un engin de pêche à proximité du leur. Souvent, des pêcheurs possédaient des permis pour exploiter trois ou quatre engins de pêche, mais n'en exploitaient qu'un seul, s'assurant ainsi le monopole de la pêche sur plus d'un kilomètre de distance.

Les travaux préparatoires

Au cours de l'hiver, de nombreux pêcheurs s'adonnaient à la coupe de la glace sur le fleuve, mais surtout sur les rivières et étangs des municipalités riveraines. Les blocs de glace étaient conservés dans des entrepôts et utilisés au cours de la saison de pêche pour la conservation et l'expédition des captures.

Par contre, plusieurs pêcheurs préféraient assurer la conservation de leurs captures avec de la neige. Pour ce faire, ils devaient, dès l'apparition des premiers rayons du soleil printanier, entasser dans des "neigières" cette neige mouillante et facilement compactable.

Localisées sur le rivage ou près des bâtiments agricoles, ces "neigières" étaient en fait un trou de trois à quatre mètres de profondeur, qu'on recouvrait d'un toit de bardeaux rudimentaire. Afin de retarder la fonte de cette neige, le pêcheur disposait sur celle-ci une bonne couche de sciure de bois qui servait d'isolant.



Coupe de la glace sur le Saint-Laurent à Beaumont vers 1945 (coll. projet P.I.L., Beaumont, 1977).



"Glactère" à l'abandon à Saint-Michel. Photo: Gaston Cadrin, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).

L'hiver était aussi la saison pendant laquelle les pêcheurs effectuaient la réparation de leurs engins de pêche. Après avoir été utilisé quelques saisons, le treillis métallique devait être remplacé, et c'est à l'aide d'outils artisanaux que le pêcheur confectionnait son filet, utilisant des fils de fer de diverses grosseurs. Dans certains cas, il fabriquait les crampons de fer servant à retenir le treillis aux perches d'épinette noire.

Ainsi, les premiers mois de l'année étaient consacrés aux préparatifs de la saison de pêche qui approchait à grands pas. Dès que le fleuve évacuait les derniers radeaux de glace, le pêcheur s'affairait sur le rivage à vérifier les différentes parties de son engin de pêche, pour ensuite procéder à son installation.

Les périodes de pêche

Pour être en mesure de capturer les espèces printanières, le pêcheur devait avoir terminé la fixation de son engin dès les premières semaines du mois de mai. C'est d'ailleurs à la faveur des

crues printanières qu'il entreprenait le flottage du por de pêche.

La période s'étendant de la mi-mai jusqu'à la mi-juin était un des temps forts de la saison de pêche. Au cours de cette période, l'alose, la barbu, le doré, l'esturgeon, le bar et la perchaude étaient particulièrement abondants. Dès la mi-juin, les captures diminuaient sensiblement. Seuls le doré et la carpe constituaient un nombre intéressant de prises. Ce n'est que vers la fin du mois d'août, avec le début de la migration de l'anguille vers la mer des Sargasses, que le pêcheur pouvait espérer des prises plus abondantes. Les mois de septembre et d'octobre étaient les plus importants de la saison de pêche. En plus de l'anguille, le bar, le doré et le poisson blanc étaient les principales espèces que le pêcheur retrouvait dans son engin.

Vers la fin d'octobre, les captures accusaient une chute marquée et la majorité des pêcheurs commençait à démonter leur engin de pêche. Seuls quelques pêcheurs conservaient leur engin jusqu'au début du mois de décembre afin de pouvoir capturer le poisson blanc et le poulamon, mieux

connu sous le nom de "poisson des chenaux". Pour ce faire, le pêcheur devait installer sur son engin, un filet aux mailles beaucoup plus petites. Lorsque les premières glaces apparaissaient sur le fleuve, il s'empressait alors de démonter son engin et de le remiser.

Un mode de vie

Au cours de ces cinq ou six mois de pêche active, le pêcheur devait prélever, deux fois par jour, les captures.

Lorsque le jusant se produisait durant la nuit, c'est à la lumière du fanal que le pêcheur se rendait à sa pêcherie. Parfois, il devait même dormir dans la cabane de pêche pour être en mesure de profiter de la cadence des marées. Il exécutait son travail avec ardeur, insensible aux vents froids d'automne.

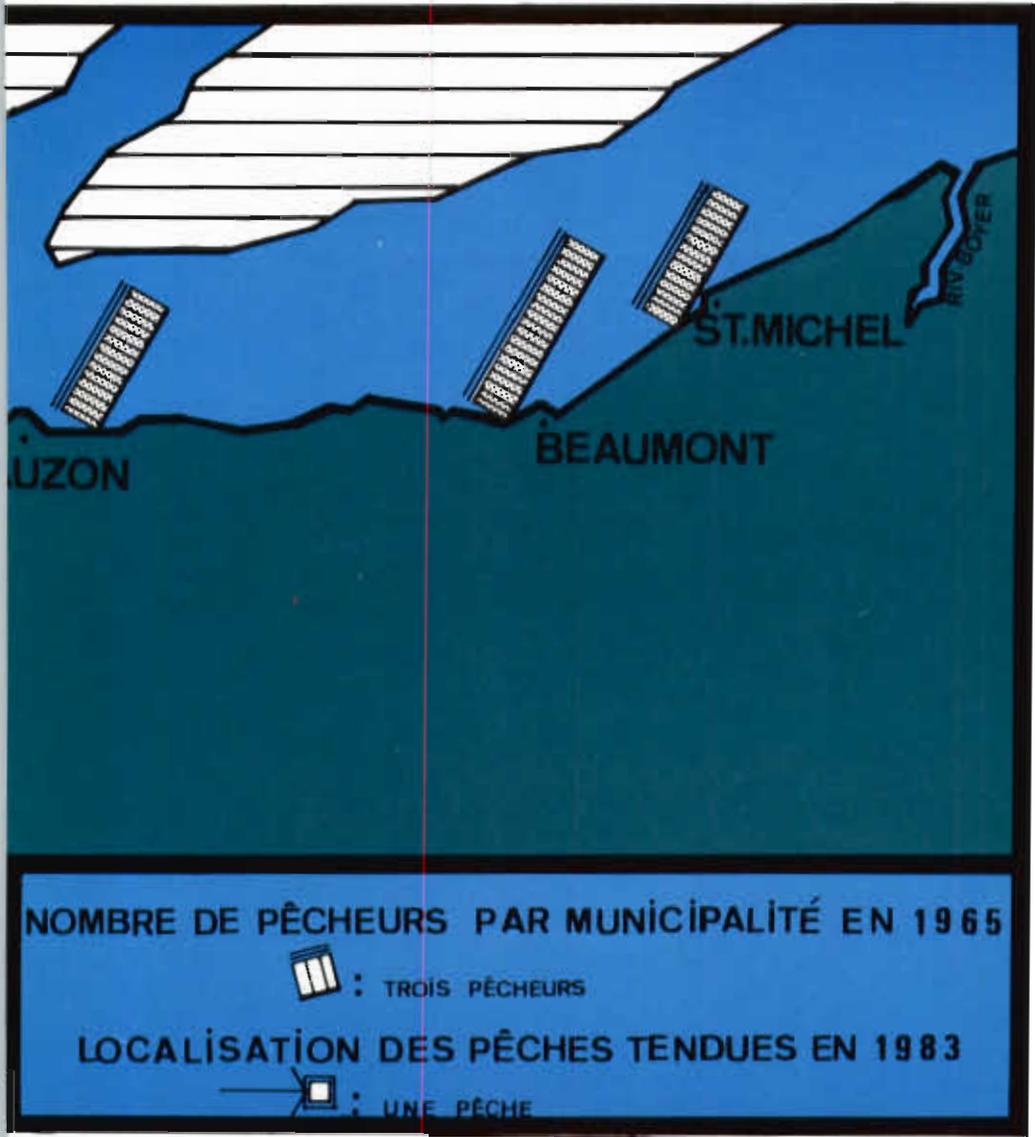
Si l'action des forces de la nature était susceptible d'endommager sa pêcherie, l'insouciance des hommes l'était encore beaucoup plus. Nombreux



Esturgeon géant capturé chez les Labrecque à Saint-Michel, le 29 juin 1963. Photo: Louis Lanouette (coll. Rodrigue Labrecque).

LA PÊCHE À L'ANGUILLE SUR LA RÎVE - SUD







Por flotté vers le chenal, grève Guilmour vers 1950. Photo: V.D. Vladykov (coll. Germain Labrecque).

sont les pêcheurs qui ont constaté des dommages causés à leur engin par suite de la maladresse d'un capitaine de navire ayant passé trop près des installations de pêche, ou par suite du bris d'un train de bois de flottage. Que dire des nombreuses fois où les pêcheurs de Lauzon durent nettoyer leur engin parce que certaines erreurs techniques et humaines s'étaient produites aux

chantiers maritimes.

Bref, le pêcheur devait être prêt à parer à toutes éventualités, s'il désirait retirer un quelconque profit de son labeur. De plus, son travail ne se limitait pas seulement aux activités propres à la pêche et à l'entretien de son engin, car il devait aussi assumer la commercialisation des produits de la pêche.



Bris de la chasse d'une pêche, par un bateau, Lauzon, 1974 (coll. Rodrigue Bouchard).

LA MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION

Le marché régional

Pendant plusieurs années, les pêcheurs de la région écoulaient leurs produits sur les marchés de la région. La plupart des pêcheurs n'exerçaient leur métier que sur une base occasionnelle puisqu'ils devaient en même temps se consacrer à l'agriculture. Cette situation leur permettait cependant d'obtenir un débouché pour leurs captures. En effet, plusieurs d'entre eux possédaient une "run" de lait à Lévis, Lauzon ou Saint-Romuald.

Il faut dire qu'il fût un temps où la consommation de poisson faisait partie des habitudes alimentaires, les lois de l'Église interdisant la consommation de viande animale le vendredi.

Par ailleurs, certains pêcheurs plus entreprenants que d'autres avaient conclu des ententes avec des commerçants du Haut de Bellechasse, de Dorchester ou de la Beauce, qui venaient à chaque semaine s'approvisionner en



Marché Champlain à Québec vers 1900. Photo: M. Ellefsen (Archives publiques du Canada, C65080).

Il était également de pratique courante pour plusieurs cultivateurs de la rive droite du fleuve, de se rendre, une fois par semaine, dans les différents marchés de Québec tels les marchés Champlain, Findlay ou Saint-Roch pour vendre les produits de la ferme et de la pêche.

poissons frais pour ensuite les revendre de porte-à-porte dans leurs régions respectives.

Le marché extérieur

Il y avait, dans notre région, des commerçants de poissons qui se rendaient chez les pêcheurs à chaque semaine pour acquérir leurs prises et les revendre ensuite sur le marché d'exportation. C'était particulièrement le cas de messieurs Joseph Baron et Charles Gingras de Saint-Nicolas ainsi que messieurs Eudore et Roger Leclerc de Saint-Michel de Bellechasse. Toutes ces personnes possédaient un ou plusieurs engins de pêche et commerçaient les uns avec les Américains, les autres avec les Allemands, ou les com-

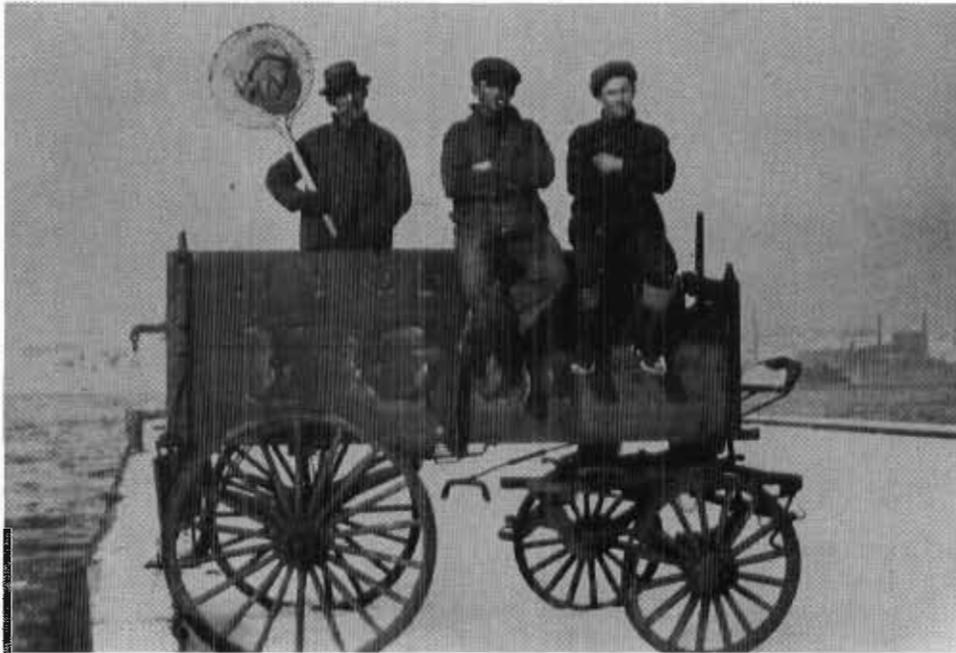


M. Gingras achetant de l'anguille à la grève Guillemour vers 1965 (coll. Rodrigue Bouchard).

merçants de la région montréalaise.

La famille Baron, entre autres, avait développé un marché d'exportation de poissons vers les villes de New York et de Boston. À chaque samedi, et cela du début de la saison de pêche jusque vers la fin de décembre, des barils de poissons, et plus particulièrement d'anguilles, étaient chargés à bord des wagons ferroviaires à la gare de Saint-Nicolas, pour ensuite être acheminés vers les grandes villes américaines. De plus, à chaque année, environ une semaine avant Noël, des camions-citernes venaient chercher des anguilles vivantes, afin de procurer à certains groupes ethniques établis dans ces villes de la côte est américaine, un mets très apprécié pour les repas du temps des fêtes. D'ailleurs, des pêcheurs de la région avaient tenté, à quelques reprises, de vendre leurs captures d'anguilles directement sur le marché newyorkais pour la période des fêtes.

Ces expériences n'avaient pas toujours été couronnées de succès. Les Baron, pour leur part, avaient su maintenir de bons contacts dans ces villes américaines, et ce n'est qu'à la fin des années 50, que le commerce, établi de-



Trois Beaumontois offrant de l'anguille sur les quais de Brooklyn, N.-Y., vers 1927 (coll. projet P.I.L., Beaumont, 1977).



Transbordement des prises du coffre à la remorque, vers 1960. Photo: Fred Bruemmer (coll. Rodrigue Labrecque).

puis plus d'une quinzaine d'années, prit fin.

Durant les années 30, le commerce des anguilles s'était développé entre le Québec et certains pays d'Europe, et plus particulièrement avec l'Allemagne. Au cours de cette décennie, des Allemands étaient venus acheter les anguilles des pêcheurs de la région. Celles-ci étaient expédiées dans ce pays pour la période des fêtes. Plusieurs vieux pêcheurs de Bellechasse et de Lévis se souviennent d'avoir vendu leurs prises à un Allemand prénommé Frédéric. Ce dernier leur offrait plus pour leurs captures que les commerçants locaux. La méfiance s'installa chez les pêcheurs de la région lorsqu'ils commencèrent à éprouver des difficultés, auprès des banques ou autres institutions financières, à faire honorer les billets de paiement émis par ce commerçant.

Cependant, plusieurs pêcheurs continuèrent de faire des affaires avec ce dernier. Malheureusement, lorsque la guerre éclata, plusieurs d'entre eux subirent de lourdes pertes financières, les contacts commerciaux avec l'Alle-



Le camion frigorifique de l'hôtel Mansfield au coffre de pêche des Labrecque à Saint-Michel (coll. Rodrigue Labrecque).

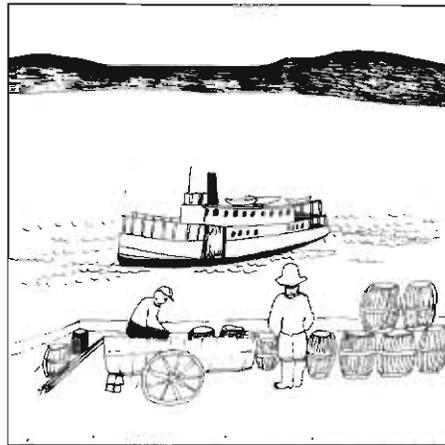
magne étant rompus. Par la suite, les pêcheurs d'anguilles de la région de Québec formèrent une coopérative pour la commercialisation de leurs produits. La création de cette coopérative n'empêcha pas quelques pêcheurs de trouver d'autres débouchés pour écouler leurs prises. Par exemple, M. Rodrigue Labrecque, de Saint-Michel, vendit pendant quelques années, de l'esturgeon, de l'anguille, du saumon ainsi que d'autres variétés de poissons, à l'hôtel Mansfield, de Montréal. Le propriétaire de cet hôtel venait chercher régulièrement les captures vivantes de ce pêcheur à l'aide d'un camion-citerne. Les clients de son hôtel étaient ainsi assurés de la fraîcheur des produits qu'ils consommaient.

Le commerce de poissons vivants ne constituait cependant pas une pratique très répandue chez les pêcheurs de la région. En fait, c'est surtout l'anguille salée qui était acheminée vers les marchés de consommation. C'était de cette façon qu'elle se conservait le mieux.

Les méthodes de conservation

Les pêcheurs plaçaient l'anguille en rangs successifs dans de petits barils de bois, étendant une bonne quantité de gros sel entre chaque rang. Quelques pêcheurs de Saint-Michel salaient au fur et à mesure leurs captures, et ce n'est qu'au début de novembre qu'ils amenaient ces barils remplis d'anguilles sur le quai, pour être chargés à bord du bateau le *Champion* qui les acheminait vers Québec.

Aujourd'hui, bien que les techniques de conservation soient raffinées, c'est encore selon un procédé hérité des Amérindiens, le fumage, que l'anguille est la plus estimée. Cependant, nous sommes bien loin du temps où les Amérindiens effectuaient le "boucan" sur les rives du Saint-Laurent. Cette technique s'est transmise d'une génération à l'autre, et de nos jours, des commerçants de la région effectuent encore le fumage de l'anguille pour ensuite l'expédier un peu partout au Canada, aux États-Unis et en Europe. C'est le cas de monsieur Gérard Gingras, de Saint-Nicolas, qui a pris la re-



Barils d'anguilles prêts à être chargés à bord du traversier.

lève de son père, monsieur Charles Gingras, et qui a développé l'un des plus gros commerces de transformation et d'exportation de poissons au Québec.

Bref, l'anguille qui constituait, dès les débuts de la colonie, une monnaie d'échange, est demeurée au cours des siècles un objet de commerce pour les pêcheurs de la région. Malheureusement, au cours des dernières années, la pêche à l'anguille a perdu de son importance, si bien qu'aujourd'hui, elle ne constitue plus qu'une activité économique marginale dans notre région.

UNE ACTIVITÉ EN NETTE RÉGRESSION

Plusieurs éléments, encore perceptibles dans le paysage, sont autant de vestiges témoignant de l'intensité qu'a connue la pêche à l'anguille, pendant plus de trois siècles. Cette activité a régressé à un point tel qu'il ne reste plus aujourd'hui que trois ou quatre pêcheurs dans la région.

De nombreux vestiges

Sur le rivage, subsistent encore de nos jours, des rouleaux de treillis métallique rouillés et quelques cabanes de pêche désaffectées. Également, ici et là, sous le feuillage des arbres, se ca-



Vestiges d'une cabane de pêche et de rouleaux de rets à Ville-Guay, Lauzon. Photo: Gaston Cadrin, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

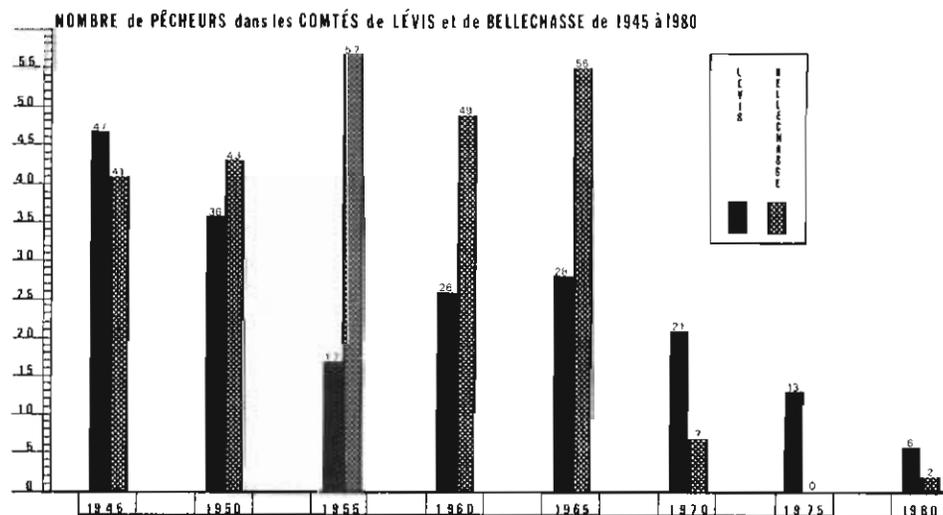
chent de frêles structures de bois recouvertes de treillis métallique qui, en raison de leur état de détérioration avancée, laissent peu à penser qu'il s'agit de por de pêche abandonnés depuis plusieurs années.

En survolant la région au moment de la marée basse, on peut apercevoir sur le rivage de grosses pièces de bois bien ancrées sur le fond rocheux qui servaient autrefois à maintenir en place la chasse des anciens engins de pêche.

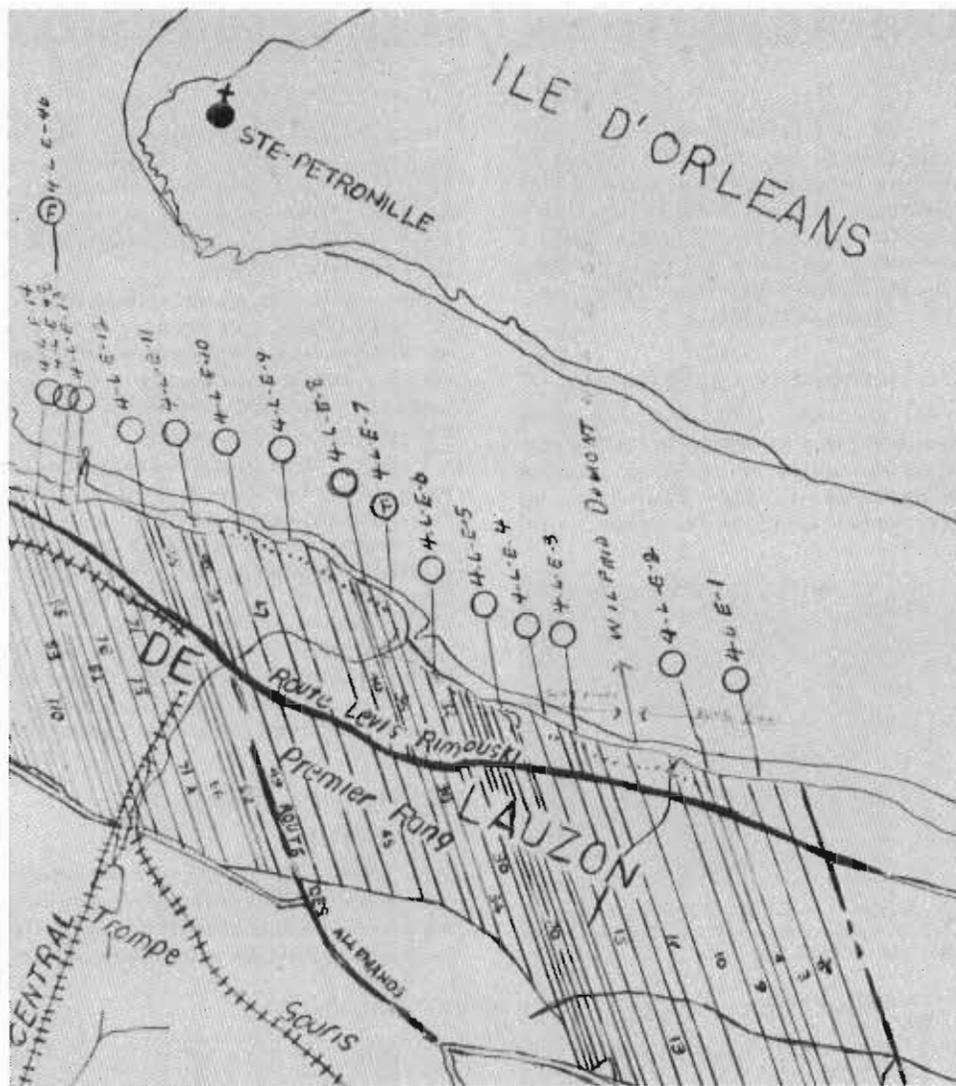
Cependant, si tous ces vestiges nous permettent d'avoir une meilleure idée de ce que fut cette activité au cours de la dernière décennie, ils ne nous permettent cependant pas de remonter bien loin dans le temps. Par contre, à l'aide des statistiques officielles, il nous est possible de saisir l'importance de cette activité dans la région au cours des quarante dernières années et d'en suivre progressivement l'abandon.

Jadis... un métier populaire

En 1945, plus de 80 pêcheurs exerçaient leur métier sur les rivages des comtés de Bellechasse et de Lévis. De ce nombre, environ une douzaine ten-



Source: Statistiques sur les pêches commerciales (Bureau de la Statistique du Québec).



Esquisse des tentures de pêche et de leur localisation dans le secteur de Lauzon (Bureau de la Statistique du Québec).

daient un engin de pêche sur le rivage de la municipalité de Saint-Vallier de Bellechasse qui ne fait cependant pas partie du territoire couvert par notre étude. Or, entre Saint-Nicolas et Saint-Michel, de 70 à 75 pêcheurs exploitaient en cette année marquant la fin de la seconde guerre mondiale, un engin de pêche sur cette portion de la rive droite.

La grande majorité de ces pêcheurs se retrouvait dans les municipalités à caractère rural, telles Saint-Nicolas,

Beaumont, Saint-Michel ainsi que dans la partie est de la ville de Lauzon. Il semble que Saint-Romuald n'ait jamais accueilli sur son rivage un grand nombre de pêcheurs, malgré un découpage du littoral particulièrement favorable à cette activité. À Saint-Romuald, le développement d'activités industrielles centrées sur le commerce du bois, dès le premier quart du XIXe siècle, n'a pas permis l'établissement, au sein de la communauté, d'une véritable tradition de pêche. Ce type d'ac-

tivité industrielle s'est maintenu pendant plus d'un siècle et seuls quelques individus ont tenté, à diverses époques, de tirer profit de la richesse halieutique du Saint-Laurent.

À Lévis, le développement des activités portuaires vers le milieu du XIX^e siècle a eu pour effet de confiner les activités de pêche à un secteur situé à l'ouest, soit le secteur connu sous le nom de Hadlow.

Enfin, à Lauzon, l'implantation de chantiers maritimes dès la deuxième moitié du XIX^e siècle n'a pas empêché la pêche commerciale de se maintenir au rang des principales activités économiques jusqu'à il y a une vingtaine d'années.

Considérant la quantité restreinte de pêcheurs actuellement, leur nombre dans le passé a de quoi nous étonner. Un vieux Beaumontois nous affirmait: "qu'à Beaumont, vers les années 20, on retrouvait des pêches sur quasiment toutes les propriétés du bord de l'eau (12)". En fait, il est vraisemblable qu'une situation analogue se retrouvait dans les autres municipalités rurales de la région. Le nombre total de pêcheurs pour les comtés de Bellechasse et de Lévis en 1945 ne représentait qu'environ 7% du nombre total de pêcheurs au Québec, alors que 32% des captures totales d'anguilles au Québec provenaient de ces deux comtés.

Cette situation démontre à quel point la pêche à l'anguille constituait, dans ces deux comtés, une activité économique importante. Cependant, la fin de la seconde guerre mondiale provoqua certains changements qui eurent des répercussions sur les activités de pêche de la région.

En effet, une partie de la main-d'oeuvre employée dans les industries de guerre et, notamment dans les chantiers maritimes de Lauzon, provenait de plusieurs municipalités rurales de la région. Cette main-d'oeuvre, une fois mise à pied, retourna dans le secteur primaire, travaillant la terre et s'adonnant aux activités de pêche.

Ce fut le cas en particulier pour le comté de Bellechasse, où, à partir de 1950, le nombre de pêcheurs connut une légère hausse. Dans le comté de Lévis, le contraire se produisit, en raison de l'urbanisation engendrée par la période de guerre. Toutefois, durant cette décennie, le nombre total de pêcheurs pour ces deux comtés réussit à se maintenir aux alentours de 75.

Vers 1965, malgré l'exode rural et une faible relève dans le secteur de l'agriculture et des pêcheries, l'on retrouve le plus grand nombre de pêcheurs, et ce, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette croissance des activités de pêche sur les rivages de la région s'explique difficilement, mais il est possible que des raisons telles des prix plus élevés payés aux pêcheurs pour leurs captures d'anguilles ainsi que la reconnaissance du droit des pêcheurs à toucher des prestations d'assurance-chômage au cours de la "saison morte" aient incité certaines personnes à tendre un engin de pêche. Certains pêcheurs exploitaient plus d'un engin enregistrèrent un de ceux-ci au nom de leur épouse, afin qu'elle puisse toucher des prestations d'assurance-chômage au cours de l'hiver.

Cette recrudescence des activités de pêche fut cependant de courte durée puisqu'au début des années 70, des

LA PÊCHE À L'ANGUILLE		
LE QUÉBEC	LEVIS & BELLECHASSE	% REGION/PROV.
NOMBRE DE PÊCHEURS	1329	6,6 %
CAPTURE D'ANGUILLES (EN LBS)	854700	32 %

Source: Statistiques sur les pêches commerciales (Bureau de la Statistique du Québec).

études révélèrent la présence de mercure dans certaines espèces de poissons, et notamment dans l'anguille. On y trouva un taux de mercure supérieur aux normes établies (0,5 de partie par million) au Canada. En fait, ces études nous démontrèrent que les eaux du fleuve s'étaient passablement dégradées au cours des 20 dernières années, notre majestueux Saint-Laurent étant devenu... un égout à ciel ouvert.

Dès ce moment, plusieurs pêcheurs abandonnèrent leur activité. Les autorités fédérales décidèrent d'interdire la pêche à l'anguille dans le Saint-Laurent. Les pêcheurs qui persistèrent à continuer leurs activités furent saisis.

Les pêcheurs d'anguilles durent supporter cette interdiction, de la part des autorités gouvernementales, pendant trois années consécutives. Au cours de ces années, la plupart des engins de pêche subirent une forte détérioration par la suite de leur inutilisation. Aussi, lorsque l'interdiction gouvernementale

fut levée, plusieurs pêcheurs décidèrent d'abandonner définitivement cette activité ancestrale plutôt que de devoir réinvestir un montant de 700,00\$ à 1 000,00\$ jugé nécessaire pour la réparation de leur engin.

Les captures d'anguilles, en 1958, étaient d'environ 550,000 livres, pour les comtés de Lévis et de Bellechasse. Elles passèrent à moins de 30,000 livres en 1970.

Le nombre de pêcheurs diminua de façon dramatique. De 55 qu'ils étaient en 1965, pour le comté de Bellechasse, leur nombre passa à 7 en 1970. Pour le comté de Lévis, la baisse fut moins brutale. On n'en dénombre que 7 de moins pour la même période. Au total, on ne comptait, en 1970, que 28 pêcheurs dans les deux comtés de la rive droite du Saint-Laurent. À partir de ce moment, la pêche à l'anguille ne fut plus qu'une activité marginale dans la région. Le nombre de pêcheurs continua de décroître au cours de la dernière

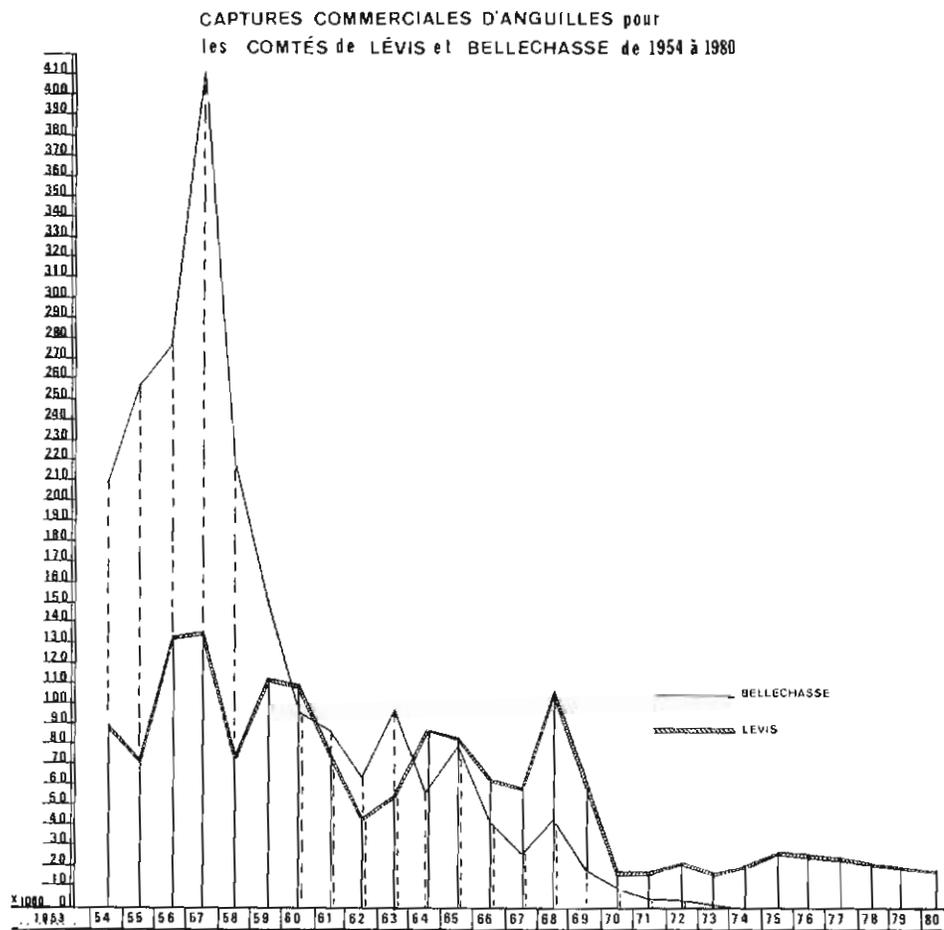


Accumulation d'objets hétéroclites sur les berges. Photo: Denis Therrien (coll. Cégep Lévis-Lauzon).

décennie, si bien qu'en 1980, il ne restait plus que 8 pêcheurs actifs dans ces deux comtés.

Certes, l'industrialisation et l'urbanisation de la vallée du Saint-Laurent, amorcées au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont nui au développement des activités de pêche dans notre

région. Cependant, ce sont beaucoup plus les comportements de l'homme et surtout son insouciance et son manque de respect à l'égard de la nature qui ont fait que la pêche, activité séculaire, soit maintenant reléguée au rang des activités folkloriques.



Source: Statistiques sur les pêches commerciales (Bureau de la Statistique du Québec).



"Pettit" Dugal, un des derniers pêcheurs de Saint-Michel. Photo: Gaston Cadrin, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

UN ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE PRÉCAIRE

Le développement et l'évolution du Québec ont toujours été liés au Saint-Laurent. Le fleuve joua au cours des siècles le triple rôle de voie de peuplement, de voie de communication et de voie d'exportation. En fait, le Saint-Laurent a été d'une importance vitale au cours de ces quatre derniers siècles et demi pour le développement économique, social et culturel du Québec. Cependant, durant cette période, les riverains ne se sont que très peu préoccupés de l'équilibre écologique de ce fleuve. Ils se contentèrent souvent de tirer le maximum de profit du milieu aquatique tout en négligeant d'en assurer le maintien et la préservation pour les générations futures.

Il faut dire que le Saint-Laurent, grâce à son fort débit, a réussi à conserver cet équilibre écologique vital jusque vers la fin de la seconde guerre mondiale. À partir de cette époque, la dégradation du fleuve devient plus évi-



Dépotoir privé en bordure des falaises à Ville-Guay. Photo: Gaston Cadrin, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

dente, s'accroissant avec l'accroissement de l'industrialisation et de l'urbanisation. Les bouleversements écologiques qui en résultèrent ne se firent sentir qu'au début des années 60.

La pollution, un problème ancien

Il ne faudrait pas croire, cependant, que cette insouciance de l'homme envers cet élément de la nature ne date que de deux ou trois décennies. En fait, "dès 1676, un règlement de police de la ville de Québec ordonnait à tous les bouchers d'emporter à l'instant à la rivière tout sang et immondices sous peine de dix livres d'amende (13)".



La pollution, un phénomène de toutes les époques...

C'est donc par voie de législation que commença la pollution du fleuve et des autres cours d'eau. De plus, "en 1827, une loi du Bas Canada stipule que les inspecteurs du port de Québec indiqueront une place sur la grève pour déposer les vidanges. En 1851, et en 1856, des lois ont même réalisé l'équation prospérité = pollution (14)".

De telles actions ne pouvaient durer bien longtemps sans entraîner des conséquences néfastes pour la pêche. C'est ainsi qu'au cours des décennies, plusieurs espèces de poissons diminuèrent en nombre alors que d'autres disparurent complètement. Ce fut notamment le cas du loup-marin qui quitta l'embouchure de la rivière Etchemin, il y a déjà près de deux siècles. Que dire du saumon qui faisait, au début de la colonie, la renommée des rivières Chaudière et Etchemin? Il y a belle lurette qu'il ne vient plus frayer dans ces rivières à l'assainissement desquelles on consacre aujourd'hui de fortes sommes d'argent. Il y a une trentaine d'années environ, le saumon de l'Atlantique remontait périodiquement le cours du fleuve jusqu'à la hauteur de Québec, faisant la joie des pêcheurs de la région qui le capturaient dans leurs pêches à anguilles.

Outre le saumon, qui a presque totalement disparu des eaux du Saint-Laurent dans notre région, le bar d'Amérique et l'esturgeon jaune sont d'autres espèces qui étaient couramment capturées par les pêcheurs des comtés de

Lévis et Bellechasse il y a environ une vingtaine d'années. Les prises étaient telles que la pêche au bar faisait l'objet de concours sportifs au début des années soixante.

Un phénomène de plus en plus désastreux

La pollution des eaux par les industries chimiques et papetières est l'un des principaux facteurs de la disparition de ces espèces aquatiques dans notre région. Celles qui utilisent l'électrolyse dans leur procédé de fabrication furent identifiées comme les grandes responsables. De plus, à la même époque, une étude démontra que le déversement quotidien de plusieurs tonnes de phosphate dans les eaux du Saint-Laurent aggravait une situation déjà jugée très précaire. Quelques industries, dont la Standard Chemical de Beauharnois, l'Alcan d'Arvida, la C.I.L. de Shawinigan, ainsi que la Domtar de Lebel-sur-Quévillon, furent citées au banc des accusés. Cependant bien que plusieurs autres industries aient été responsables de la pollution par le



Remise de trophées au retour d'une excursion de pêche au bar à la Grosse-Île. Saint-Michel, 1960 (coll. Jean-Charles Bernier).

mercure des eaux du Saint-Laurent, aucune autre accusation ne put être portée de façon précise.

Par ailleurs, des travaux exécutés sur les berges du Saint-Laurent à diverses époques ont également contribué à la diminution, voire la disparition de certaines espèces de poissons.

"Marée noire" sur les plages de St-Nicolas à Beaumont

Les pêcheurs québécois seraient les principales victimes de la croisade anti-mercure d'Ottawa

Toute pêche à l'anguille est interdite dans le Saint-Laurent

Alerte au mercure. LE SOLEIL, 1970.

L'anguille et les aménagements fluviaux

Plusieurs pêcheurs de la région nous ont affirmé avoir constaté une baisse considérable de leurs captures d'anguilles, à la fin des années 50 ainsi qu'au début des années 60, imputable aux répercussions de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent inaugurée en 1959.

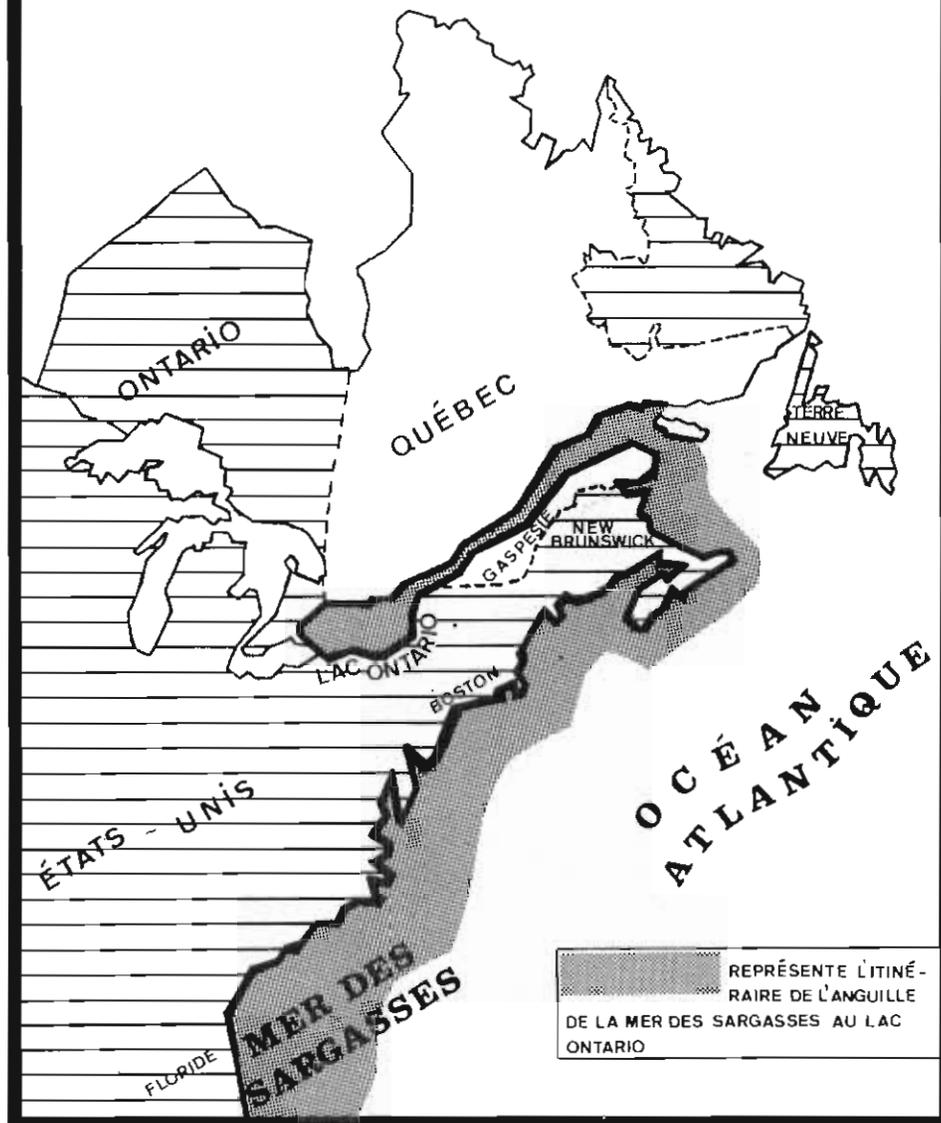
La construction de la voie maritime eut des répercussions sur l'anguille puisque cette espèce, originaire de la mer des Sargasses, migre vers les eaux douces, et notamment vers le lac Ontario, où elle séjourne jusqu'à sa maturité. Ces travaux ont passablement modifié l'équilibre naturel du milieu fluvial.

Et que dire des centrales hydro-électriques qui, comme celle de Beauharnois, sont autant de barrages que doit franchir l'anguille lors de sa migration. De plus, la construction de ces barrages provoque un bouleversement du milieu de vie aquatique préjudiciable à plusieurs espèces de poissons. C'est ainsi, aux dires de certains spécialistes, que l'érection de plusieurs barra-



Le qual de l'Ultramar a eu ses effets sur l'environnement aquatique. Photo: Paul Grant, 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

ITINÉRAIRE DE FRAI DE L'ANGUILLE





L'aménagement d'une marina crée aussi certaines perturbations... Photo: Richard Bégin, 1984 (coll. G.I.R.A.M.).

ges hydro-électriques sur les rivières Outardes et Manicouagan a amené la disparition de frayères à esturgeons dans ces cours d'eau, d'où une diminution sensible du nombre de poissons de cette espèce.

À la fin des années 60, un événement international nécessita l'aménagement d'infrastructures qui eurent des effets très néfastes sur la faune aquatique du Saint-Laurent. La création de toutes pièces de l'île Notre-Dame et l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène pour la tenue de l'exposition universelle de 1967 constitua le plus grand empiètement de l'homme sur le Saint-Laurent. La création et l'agrandissement de ces îles eurent pour effet de retarder considérablement l'écoulement des eaux, provoquant du même coup une augmentation du degré de pollution.

Au cours des vingt dernières années, les rives du fleuve se sont considérablement étalées par la construction d'autoroutes, l'agrandissement de certains ports, ou tout simplement par les aménagements de certains villégiateurs inconscients. Toutes ces formes d'envahissement de la nature par l'homme ont souvent entraîné l'élimi-

nation totale de la végétation sur plusieurs kilomètres de littoral. Ainsi, une partie de la faune aquatique, privée de certains de ses éléments nutritifs, quitta la section fluviale du Saint-Laurent pour s'établir dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Une anguille malade?

Cette situation n'empêchait pas quelques pêcheurs audacieux de continuer à tendre leur engin de pêche sur les rivages de la région. Malheureusement, l'interdiction gouvernementale n'était pas aussitôt levée que le mal mystérieux qui touchait l'anguille depuis le début des années 60 provoquait, chez cette espèce aquatique, un taux de mortalité jusqu'alors jamais vu.

En effet, depuis 1960, les riverains avaient noté que plusieurs anguilles étaient rejetées sans vie sur les rives du Saint-Laurent, entre Lotbinière et Montmagny, sur la rive droite du fleuve. Cette situation, bien que se reproduisant année après année vers la fin du mois d'août, n'avait cependant jamais pris une telle ampleur avant 1973. C'est par milliers que l'on dénombrait les anguilles mortes en cette fin d'été 1973.

Plusieurs personnes attribuèrent ce taux élevé de mortalité chez les anguilles aux conditions de température d'un été exceptionnellement chaud. Par contre, d'autres personnes affirmèrent que cette hausse de mortalité chez

l'anguille, à la fin de l'été était principalement due au fait qu'elle empruntait, au cours de sa migration, un circuit fluvial parsemé d'embûches érigées par l'homme, telles les écluses de la voie maritime et les centrales hydroélectriques. Quoi qu'il en soit, ce phénomène, connu sous le nom du "mal mystérieux", s'est répété jusqu'à nos jours. Encore à l'été de 1983, plusieurs anguilles sans vie étaient rejetées par les eaux du Saint-Laurent, sur les rives de la région. Des études (15) en cours laissent présumer que ce phénomène serait dû à un dérèglement hormonal chez l'anguille qui doit s'adapter au passage de l'eau douce à l'eau salée. Ainsi, la présence de barrages hydroélectriques serait au cœur du problème, puisque l'anguille serait retardée dans sa migration, ce qui cause une inadéquation entre le moment où elle subit ce changement hormonal et celui où elle devrait atteindre l'eau salée. Une fois de plus, le milieu naturel serait donc perturbé par l'homme.

Face à cette situation plus qu'alarmante de la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, le nombre de pêcheurs ne fit que diminuer au cours des an-



Ancienne cabane de pêche chez Rémi Michaud à Saint-Michel. Photo: Clermont Bourget 1983 (coll. G.I.R.A.M.).

nées 70 dans notre région. Quant au degré de pollution du fleuve, il ne cesse d'augmenter.

Plus près de nous, au printemps de 1982, les quelques pêcheurs encore en

activité dans notre région subirent à nouveau l'interdiction de tendre leur engin de pêche, par suite de la contamination de l'anguille par un "nouveau" polluant, le mirex.



La prise de bars parmi les anguilles, un souvenir... Ville-Guay, 1963 (coll. André Bégin).

Des déversements sauvages ou tolérés...

Le mirex est un produit chimique saturé de chlore qui entre dans la fabrication de certains insecticides et de certains plastiques. En 1972, l'utilisation de ce produit fut interdite au Canada. Mais le mal était déjà fait puisque plusieurs litres de ce produit non dégradables furent déversés au début des années 70 dans le lac Ontario, endroit où séjourne l'anguille capturée à l'automne par les pêcheurs du Saint-Laurent. Ce produit ne disparaîtra vraisemblablement pas des eaux à moins de s'enfouir lentement dans le sol. L'interdiction de pêche ne dura qu'une année, mais les conséquences furent désastreuses pour l'industrie de la pêche commerciale d'anguilles. Même des pays européens comme l'Allemagne et la Suède, où le degré de tolérance est plus élevé qu'au Canada, placèrent un embargo sur l'anguille en provenance du Québec.

Les poissons du Saint-Laurent sont atteints

Plusieurs espèces sont empoisonnées

Eau potable tirée du fleuve

Les analyses ne montrent pas de Mirex

Pas de pêche à l'anguille, cette année, dans le Bas-du-Fleuve

Montage de titres du journal LE SOLEIL sur la pollution par le mirex en 1982.

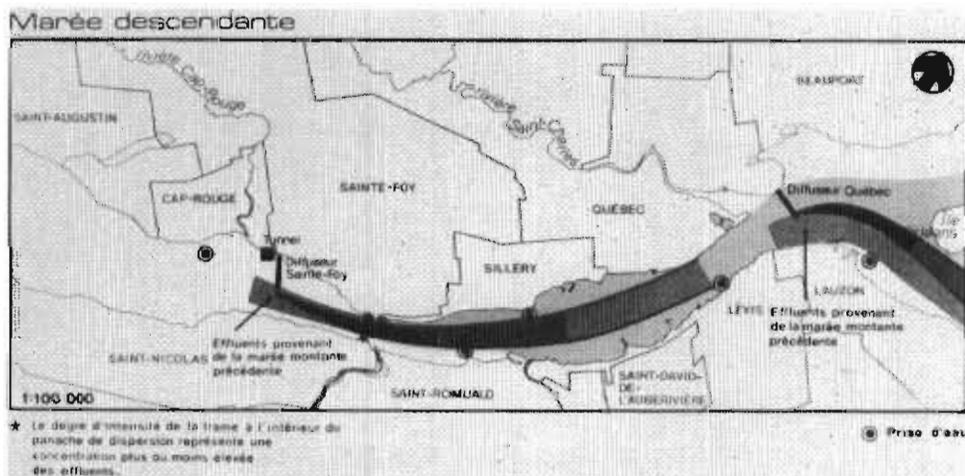
Finalement, l'an passé, un rapport (16) du Ministère des Pêches et Océans, lequel a juridiction sur l'industrie de la pêche au Canada, concluait à une contamination généralisée des anguilles du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu. Cette contamination était le résultat de déversements massifs de biphenyles polychlorés, substance utilisée dans la fabrication des liquides électriques, des plastifiants et des lubrifiants. Bien que cette substance ait été interdite au Canada en 1980, des fortes concentrations furent retrouvées dans les anguilles du Saint-Laurent, ce qui prouve hors de tout doute que la protection de l'environnement fluvial ne constitue pas une priorité pour certains types d'industries.

Enfin, si l'on ajoute à toutes ces formes de pollution qu'a subies le Saint-Laurent depuis une trentaine d'années, celle causée par le rejet des eaux usées des municipalités riveraines, nous ne pouvons qu'en conclure que le degré de pollution des eaux du fleuve a presque atteint un point de saturation, du moins dans notre région.

En effet, une étude (17) effectuée en 1982 par le Ministère de l'Environnement concernant la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, à proximité des municipalités de la rive droite du fleuve en face de Québec, concluait que tant du point de vue bactériologique

que physio-chimique, la situation se dégrade de plus en plus jusqu'au chenal sud de l'Île d'Orléans.

Aussi, pendant plus d'une vingtaine d'années, les riverains ont vécu près de l'un des plus grands fleuves au monde tout en lui tournant le dos. Des activités telles la baignade et la pêche ont à toutes fins pratiques disparu de notre quotidien. Il est devenu de plus en plus difficile de côtoyer ce fleuve qui fut jadis le pivot de tout le développement du Québec. Bien plus, tout comme la pêche n'est plus une activité au sens large du terme, le Saint-Laurent n'est plus un fleuve, il est...?



Source: C.U.Q., étude des effets de la diffusion des eaux usées sur le fleuve Saint-Laurent, p. 7.

CONCLUSION

Après avoir occupé une place prépondérante dans la zone littorale du Saint-Laurent, cette activité s'achemine peu à peu vers une fin certaine. Les quelques tentures de pêche qui subsistent discrètement sur notre rive sombrent de plus en plus dans l'oubli et leur avenir se révèle incertain. Depuis une vingtaine d'années, la population a vu disparaître, à un rythme accéléré, ces engins qui faisaient partie intégrante de notre patrimoine maritime. Seuls peuvent témoigner de l'importance de cette occupation, les cabanes, les glacières et les équipements qui dépérissent sur le rivage.

Quant à la consommation d'anguilles et d'esturgeons, le marché décroît

autant dans la région qu'à l'extérieur. Ces produits, reconnus antérieurement pour leur excellent goût et leur caractère gastronomique, éveillent actuellement doutes et appréhensions quant à leur comestibilité.

Conséquemment à la dégradation de la qualité de ses eaux, les riverains se sont désintéressés du fleuve en ce qui a trait à la pêche commerciale et sportive, mais aussi à la récréation et à la détente. La situation déplorable, créée par la pollution des eaux, a compromis une foule d'activités traditionnelles en bordure du Saint-Laurent. La pêche en a subi les contrecoups et sa survie dépend de l'avenir que nous réservons à notre grand fleuve...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Georges-Émile Giguère, OEU-VRES DE CHAMPLAIN, Montréal, vol. III, Édition du Jour, 1973, 149.
2. Marcel Trudel, LE TERRIER DU SAINT-LAURENT, Ottawa, Université d'Ottawa, 1973, 487.
3. Joseph-Edmond Roy, HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON, vol. I, Lévis, Mercier et Cie, 1897, 145.
4. Benjamin Demers, LA PAROISSE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN, AVANT ET DEPUIS SON ÉRECTION, Québec, 1906, 13.
5. Joseph-Edmond Roy, OP. CIT., 145.
6. IBID., 175.
7. IBID., 429.
8. Isaac Weld, VOYAGE AU CANADA DANS LES ANNÉES 1795, 1796 ET 1797, Paris, Gérard, t. III, 264.
9. Pierre, Deffontaines, "Le rang, type de peuplement rural du Canada Français". CAHIERS DE GÉOGRAPHIE, P.U.L., no 5, 1953, 6.
10. Paul-Louis Martin et collaborateurs, RIVIÈRE-DU-LOUP ET SON PORTAGE, ITINÉRAIRE CULTUREL, Québec, Beauchemin / Éditeur officiel du Québec, 1977, 41.
11. Jean-Marie Roy, Julien Bergeron et Germain Labrecque, INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES PÊCHERIES FIXES DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1977, cahiers d'information, no 76, 70 p.
12. Josaphat Morency, entrevue réalisée en 1977, Archives du P.I.L., Beaumont.
13. "En remontant le Saint-Laurent", QUÉBEC-SCIENCE, vol. 14, no 1, sept. 81, 10.
14. IBID., 10.
15. Jean-Denis Dutil, "La maladie de l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent". ENTRE-FILET, Pêches et Océans, vol. 4, no 7, juillet 1983, 6.
16. C. Desjardins, J.-D. Dutil et R. Gélinas, CONTAMINATION DE L'ANGUILLE (ANGUILLA ROSTRATA) DU BASSIN DU FLEUVE SAINT-LAURENT PAR LES BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS. Rapport canadien à l'Industrie sur les sciences halieutiques et aquatiques, Ministère des Pêches et Océans, no 144, 55 p.
17. Pierre Lavallée, LA QUALITÉ DE L'EAU DU FLEUVE SAINT-LAURENT À PROXIMITÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-SUD. Québec, Ministère de l'Environnement, 1982, 8 p.

AUTRES SOURCES

Aubé, Suzanne, Bourget Clermont et autres. LA PLAINE CÔTIÈRE DE BELLECHASSE. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1981. 38 p.

Harris, Richard Colebrook. THE SEIGNEURIAL SYSTEMS IN EARLY CANADA. Québec, 1929. 467 p.

Roy, Marie-Antoine, O.F.M. ST-MICHEL DE LA DURANTAYE, NOTES ET SOUVENIRS, 1678-1929. Québec, Charrier et Dugal Ltée, 1929. 167 p.

Roy, Pierre-Georges. À TRAVERS L'HISTOIRE DE BEAUMONT. Lévis, 1943. 309 p.